

Bénévol'Action

DANS CE NUMÉRO

DOSSIER 3
Les bénévoles
et les mesures
d'urgence

Reconnaître 11

Bene Volare 15

La Gouvernance 19

Le personnel 26

Savoir-faire 29

Virage vert 31

En libr@irie 33

L'Agenda 35

Ne manquez pas :

- Crédits d'impôts aux bénévoles : l'instauration d'une culture de la récompense ? Page 15
- La chronique de Monique Gagné sur la Gouvernance stratégique Page 19
- Une nouvelle chronique : La Boîte à outils sur la gouvernance démocratique Page 21

Le 5 décembre Journée internationale des bénévoles

Refuser de baisser les bras

Par **Lise Proteau**
Présidente de la
FCABQ

Aider. Unir. Bâti.

Les changements, qu'ils soient petits ou grands, surviennent inévitablement lorsque ces trois actions sont combinées.

Pourtant, les personnes qui y contribuent n'ont pas la prétention, la plupart du temps, de révolutionner le monde. Elles veulent aider, faire du bien à ceux qui en ont besoin, elles sont sensibles à leur environnement, qu'il soit naturel ou d'ordre social.



La journée du **5 décembre, journée internationale des bénévoles** veut mettre de l'avant les talents de bâtisseurs de nos concitoyens bénévoles dans la lente et souvent discrète édification d'une société nous offrant à tous des conditions de vie optimales.

versité des horizons. Un projet qui a toutes les chances de marcher parce qu'il s'appuie sur les forces de tout un chacun et que d'un pas à un autre, d'une main à une autre, d'une épaule à une autre, d'une marche à une autre, il n'y a plus de limites à notre désir commun de justice et de solidarité.

« Sans qu'elles s'en aperçoivent, ces personnes participent à un projet collectif qui dépasse les préoccupations individuelles et la diversité des horizons. »

Sans qu'elles s'en aperçoivent, ces personnes participent à un projet collectif qui dépasse les préoccupations individuelles et la di-

Que ce soit par altruisme, pour tisser des liens sociaux, pour les possibilités professionnelles ou pour toutes ces

(Suite page 2)



... Suite de la Une

(Suite de la page 1)

raisons à la fois, la contribution bénévole de nos concitoyens constitue un puissant outil de développement social qui a tout autant sa place aux côtés des considérations économiques lorsque vient le temps de parler de la santé d'une société.

Nos concitoyens, toutes générations et tous horizons confondus, apportent à la collectivité une contribution ô combien précieuse en offrant de leur temps afin d'améliorer notre qualité de vie à nous tous.

Les bénévoles sont des entraîneurs sportifs, ils défendent des causes qui leur tiennent à cœur, ils recueillent de l'argent, ils aident des personnes dans le besoin, ils soutiennent les arts et la culture, ils travaillent à la protection de l'environnement, ils fournissent des services éducatifs, ils offrent gratuitement leur expertise professionnelle, et bien plus encore.

L'action bénévole constitue une dimension importante de notre société et les activités bénévoles reflètent la diversité des intérêts et des motivations des gens qui s'engagent dans cette voie. S'ils n'étaient pas là, que deviendrions-nous sans leur compassion, sans leur passion ?

C'est pourquoi la création d'une journée internationale dédiée aux bénévoles du monde entier revêt toute son importance. Car, comment mieux exprimer aux bénévoles notre reconnaissance qu'en soulignant leur engagement au vu et au su de tous, en mettant les petits plats dans les grands ?

Alors que l'actualité nous rapporte au quotidien les petites et les grandes misères de ce monde, ne manquons pas de souligner les gestes de bonne volonté, d'entraide et d'encouragement de la part de celles et de ceux qui choisissent de ne pas baisser les bras.



La Semaine de l'action bénévole 2009 La nouvelle campagne dévoilée en janvier

Du 19 au 25 avril prochain, on souligne l'importance du geste pour notre société.

La FCABQ dévoilera en janvier prochain le nouveau visuel de la prochaine campagne promotionnelle. Bien entendu, le point fort de cette campagne demeure la Semaine de l'action bénévole qui se déroulera, en 2009, **du 19 au 25 avril**.

Le dépliant des outils promotionnels sera en même temps rendu disponible, en version papier et également via le site Internet de l'organisation. C'est là également

que les organismes, les médias et le public pourront se tenir informés des activités présentées par la FCABQ et les centres d'action bénévole à travers le Québec.

Le dépliant du nouveau matériel promotionnel disponible bientôt

Les centres d'action bénévole membres de la FCABQ sont les distributeurs officiels du matériel promotionnel sur leur territoire respectif.

Dès la deuxième semaine du mois de janvier, il sera possible de se procurer le dépliant 2009 de la nouvelle campagne promotionnelle par le

truchement de l'un des 115 CABs membres de la FCABQ.

La FCABQ pourra répondre également aux organismes et instances qui ne comptent pas de centre d'action bénévole dans leur secteur. ■



**Trouver le CAB de son secteur
Demander le dépliant 2009
www.fcabq.org
1 800 715.7515**





Les gens engagés

Dossier

L'action bénévole et les mesures d'urgence

Tempêtes, inondations, verglas, catastrophes de diverses natures (sans jeu de mots), le recours aux bénévoles par les responsables de la sécurité civile d'un État et des organisations humanitaires reconnues est primordial afin d'apporter le plus rapidement possible aide et soutien aux populations touchées par un sinistre majeur.

Dans ce qui suit, nous traçons un portrait d'actions entreprises par différents organismes qui se sont intéressés à l'intervention civile dans leurs milieux respectifs, et pas seulement en cas d'événements exceptionnels. Connaissiez-vous la médiation urbaine ? Pour en savoir plus, poursuivez votre lecture ...

Le CAB de Bedford et environs participe à la sécurité civile sur son territoire Une expérience enrichissante pour tous

Par **Lise Proteau**

Directrice générale du CAB
de Bedford et environs

Notre aventure en sécurité civile a débuté tout de suite après la tempête de verglas de 1998. Suite à ce sinistre, nous avons pris conscience du rôle primordial que nous nous devons de jouer, surtout en matière de gestion de bénévoles, ce qui constitue en fait notre travail de tous les jours.

Commencer par le commencement

La première étape a donc consisté à aller rencontrer la municipalité de Bedford afin de lui signifier notre intérêt à faire partie du comité de sécurité civile qui regroupait alors les principaux intervenants tels que les policiers, les pompiers, les ambulanciers, entre autres.

Mettre la main à la pâte

La réponse a été plus que positive

car il n'y avait personne autour de la table pour s'occuper du volet « aide aux sinistrés ». Nous avons donc occupé le poste de direction adjointe de ce volet. Au fil du temps, nous avons structuré ce volet en débutant par le recrutement de bénévoles parmi ceux qui étaient intervenus lors du verglas.

À ceux-ci nous avons ajouté de nouveaux bénévoles qui ont été invités à choisir rapidement leur secteur d'intervention. Par la suite, nous avons procédé à l'attribution de « missions » à des responsables désignés.

On nomme « missions » les différents secteurs de l'intervention. Des exemples de missions : l'hébergement, les soins à la personne, le transport, l'alimentation, l'habillement de secours, notamment.

Chacun à sa place pour des interventions efficaces

En situation d'urgence, chaque responsable doit voir au bon fonctionnement de son secteur et établir l'horaire de ses bénévoles. Il a fallu aussi s'assurer de partenariats solides avec des institutions telles que le CSSS ainsi que des organismes communautaires qui interviennent auprès

« En situation d'urgence, chaque responsable doit voir au bon fonctionnement de son secteur et établir l'horaire de ses bénévoles. Il a fallu aussi s'assurer de partenariats solides avec des institutions telles que le CSSS ainsi que des organismes communautaires qui interviennent auprès d'utilisateurs avec des besoins spécifiques. »

d'utilisateurs avec des besoins spécifiques comme les personnes âgées ou encore, celles aux prises avec un problème de santé mentale, les enfants, les adolescents, pour ne nommer que ceux-là.

(Suite page 4)



... Une expérience enrichissante pour tous

(Suite de la page 3)

Toujours le même défi : l'argent

Cependant, un problème subsistait au comité de la municipalité, soit celui du manque de ressources financières pour la formation des bénévoles et la préparation des citoyens.

C'est à la suite de nombreuses discussions au sein du conseil d'administration de notre Centre d'Action Bénévole que nous avons pris la décision de tenter notre chance auprès du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés ».

Les buts visés touchaient la formation, le transfert des connaissances des bénévoles « verglas » vers les nouveaux et la réalisation d'un outil afin de préparer la population le mieux possible en amont d'une catastrophe. Le tout a été accepté. Nous sommes donc passés à l'action.

La prévention pour aider les citoyens à faire face à un sinistre

Le manuel de procédures à suivre en cas de catastrophe ou de sinistre a été distribué à chacun des foyers de Bedford. Il a également été offert aux municipalités environnantes qui s'en sont procuré afin de les offrir à leurs populations respectives. Au total, ce sont 5 000 exemplaires qui ont été distribués sur le territoire desservi par le CAB de Bedford et environs.

En plus du document, le CAB de Bedford a offert plusieurs formations aux principaux intervenants et bénévoles afin de les préparer à prendre en charge efficacement une opération majeure de sauvetage : La communication en situation d'urgence / La gestion d'un centre de coordination / L'aide aux sinistrés / La gestion de crise.

Le manuel est bilingue et il est disponible sur la page d'accueil du site Internet du Regroupement des CABs de la Montérégie à l'adresse suivante : <http://www.rcabm.org/>

Les pages sont éditées séparément, ce qui vous permet d'utiliser le document en tout ou en partie. La version papier du document est accompagnée de deux affichettes plastifiées :

- la première fait part des consignes d'évacuation à mettre en branle en cas de sinistre;
- la seconde s'installe dans une fenêtre. Elle est réversible et elle a pour but d'indiquer aux premiers répondants si les occupants ont besoin d'aide (un « SOS » en rouge) ou si tout va bien (un « OK » en vert).

Formation continue

Un colloque de deux jours sur la sécurité civile a lieu chaque année, au mois de février, à Saint-Hyacinthe. À

Bedford, c'est la municipalité qui se charge de nous y inscrire ainsi que des coûts de l'inscription.

Cette année, un premier colloque sur « Le bénévolat en sécurité civile » a été organisé et tenu à Drummondville. J'ai assisté à cet événement très instructif en compagnie du directeur général de la FCABQ.

Pour nous, cette aventure s'avère des plus positive. Je vous invite à vous y lancer vous aussi !

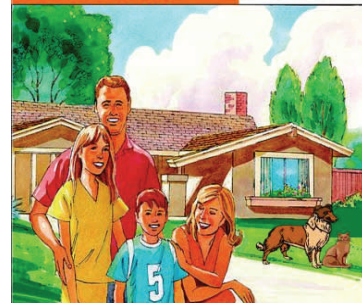


Le CAB de Bedford et environs dirige maintenant le volet « Aide aux sinistrés ».

**Renseignements :
CAB de Bedford et environs
450.248.2473**

« Le manuel de procédures à suivre en cas de catastrophe ou de sinistre a été distribué à chacun des foyers de Bedford. Il a également été offert aux municipalités environnantes qui s'en sont procuré afin de les offrir à leurs populations respectives. »

**La sécurité civile :
ça concerne
tout le monde**



Être bénévole en intervention d'urgence à la Croix-Rouge

Par **Stéphanie de Launière**
Croix-Rouge, section
du Québec

Toutes les 11 heures au Québec, une équipe de bénévoles de la Croix-Rouge est mobilisée pour se rendre sur les lieux d'un sinistre, par exemple un incendie ou une inondation, et venir en aide aux personnes touchées. Portrait d'un type de bénévolat qui sort de l'ordinaire !

Le rôle de la Croix-Rouge au Québec

Au Québec, la Croix-Rouge est auxiliaire des autorités publiques en ce qui concerne les services aux sinistrés lors d'opérations d'urgence. C'est pourquoi elle s'est dotée d'une force bénévole répartie sur tout le territoire du Québec (une équipe par MRC), disponible pour intervenir en tout lieu et en tout temps.

Une structure flexible

À tour de rôle, les bénévoles effectuent des périodes de garde. Pendant cette période, ils doivent être préparés à intervenir peu importe le moment, même la nuit. (En fait, la majorité des incendies surviennent en pleine nuit !) Afin de se rendre rapidement sur les lieux, il est préférable pour les bénévoles d'avoir une automobile à leur dis-

position pendant leur période de garde.

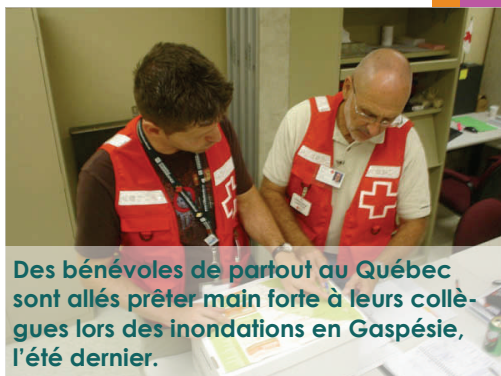
Une fois rendus, les bénévoles analysent les besoins de chacun des sinistrés. Pour ceux qui ne peuvent trouver refuge chez de la famille ou des amis, une période d'hébergement pouvant aller jusqu'à 3 jours est offerte dans un établissement hôtelier de la région. Également, des bons d'achat pour de l'alimentation et des vêtements neufs sont distribués, toujours selon les besoins.

À l'occasion, des équipes peuvent être appelées à prêter main forte à des collègues ailleurs au Québec. Par exemple, des bénévoles de Longueuil, de l'Ou-

la Croix-Rouge.

Étant donné la nature hors du commun de ce bénévolat et des responsabilités qui y sont rattachées, c'est un engagement qui ne doit pas être pris à la légère. Les personnes recherchées ont un bon sens de l'écoute, sont capables de bien gérer le stress et aiment travailler en équipe.

Le nombre d'interventions de la Croix-Rouge varie selon les régions. Dans la grande région de Montréal, les bénévoles peuvent être appelés à intervenir plusieurs fois par semaine alors que dans les régions plus éloignées, les sinistres



Des bénévoles de partout au Québec sont allés prêter main forte à leurs collègues lors des inondations en Gaspésie, l'été dernier.

« Étant donné la nature hors du commun de ce bénévolat et des responsabilités qui y sont rattachées, c'est un engagement qui ne doit pas être pris à la légère. »

taouais, de Lévis, de Baie Comeau,

de Trois-Rivières et de Québec se sont rendus en Gaspésie lors des violentes inondations en août 2007.

Comment devenir bénévole en intervention

Un processus de sélection a été mis en place pour ceux et celles qui désirent poser leur candidature comme bénévole en intervention à

surviennent beaucoup plus rarement, fort heureusement.

La motivation est alors différente et vient du fait que les bénévoles sont prêts en tout temps à venir en aide à leur communauté, ce qui est fort rassurant pour les gens qui les entourent!

(Suite page 6)



... Bénévole à la Croix-Rouge

(Suite de la page 5)

Une formation reconnue par le gouvernement

Tous les bénévoles qui viennent en aide aux sinistrés reçoivent une formation en intervention d'urgence de la Croix-Rouge qui est reconnue par le gouvernement du Québec.

Selon les équipes dont ils font partie, les bénévoles en apprendront plus sur les services aux sinistrés, les ressources humaines, la logistique, l'ouverture de centres d'hébergement, etc. Un cours de secourisme est également nécessaire pour devenir bénévole en intervention.

Des bénévoles en action!

Nicole Henri

Je désirais m'impliquer dans une activité où je pourrais aider davantage les autres, rendre leur vie un peu plus agréable et faire en sorte qu'ils soient un peu plus heureux grâce à moi.

Avec la Croix-Rouge, je réussis à rassurer les gens et à mettre un peu de bonheur dans leur vie lors de moments plus difficiles. Je suis la

première à en bénéficier quand je vois leurs yeux soulagés et le sourire renaître sur leurs visages.



La CR offre un programme de formation en intervention d'urgence pour les bénévoles appelés à être mobilisés sur les lieux d'un sinistre.

Josée Bélanger

L'espace d'un instant, j'offre une lueur d'espoir aux sinistrés. Je leur permets de croire à un lendemain meilleur en leur offrant des biens de première nécessité accompagné souvent par leurs premiers mots d'encouragement et de réconfort.

Quand une esquisse de sourire se dessine sur les lèvres de la personne sinistrée et qu'une larme de moins coule sur sa joue, j'ai l'impression que mon bénévolat au sein de la grande famille de la Croix-Rouge porte ses fruits.

Patrick Septembre

Quand on arrive devant des sinistrés qui ont tout perdu mais qui sourient malgré tout, ça remet les valeurs au bon endroit. Je leur dis : « Vous êtes tous en vie, c'est l'important. Courage... Nous sommes ici pour vous aider. » D'une fois à l'autre, on ne vit jamais la même chose.

C'est pourquoi la Croix-Rouge offre tout un programme de formations bien montées et faciles à comprendre grâce à des exemples concrets. Peu importe ce qui nous attend, nous sommes très bien préparés. Ce qui n'empêche pas d'avoir des frissons à chaque fois!



Croix-Rouge canadienne
Division du Québec

DEVENIR BÉNÉVOLE

Contactez le Centre de recrutement de la Croix-Rouge au
1 877 356.3226



SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2009 DU 19 AU 25 AVRIL

LE DÉPLIANT DU NOUVEAU MATÉRIEL PROMOTIONNEL :
Disponible en janvier
Surveillez sa sortie !



L'Équipe de médiation urbaine : Patrouille de justice alternative

Par Marie-Ève Muller, journaliste stagiaire
Journal l'Itinéraire
<http://www.itineraire.ca/index.php>

Entre les locataires des appartements 102 et 103, rien ne va plus. Des tranchées sont sur le point d'être creusées sur le palier, les bombes d'insultes ne cessent d'éclater. Une voisine appelle la police. C'est plutôt l'**Équipe de médiation urbaine** (ÉMU) qui débarque.

L'Équipe de médiation urbaine a été mise sur pied en juillet dernier pour faciliter la cohabitation des divers citoyens dans l'arrondissement Ville-Marie et la communication entre eux. Une patrouille sympathique et conviviale se balade à pied dans les rues afin de diminuer les interventions de la police. Il est facile de reconnaître les intervenants avec leur petit sac à dos rouge et leur sourire avenant.

Prendre le temps de se parler

Les six intervenants préviennent les conflits et aident à les résoudre. Les jeunes adultes ont reçu une formation en médiation du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ). Sans études particulières, ils viennent de différents milieux, ce qui contribue à leur objectivité.

«On travaille auprès de tous: jeunes, personnes âgées, marginaux, policiers, commerçants, n'importe qui peut nous rencontrer. Notre seul but est de les aider», explique l'intervenant Mathieu Tériard.

«Les gens veulent que tout se règle tout de suite, alors ils appellent la police. Les personnes en conflit ne pren-

nent même pas le temps de se parler. Les autorités imposent des solutions qui, parfois, ne plaisent à aucune des parties. L'ÉMU tente de rapprocher les gens pour qu'ils résolvent leurs problèmes ensemble», indique une autre intervenante, Valérie Demers.

La police apprécie l'Équipe de médiation urbaine. «Dans certains cas, l'intervention policière n'est pas nécessaire. On évite ainsi la judiciarisation de plusieurs personnes. Nous sommes très contents d'avoir cette ressource», affirme Marie-Claude Laroque, agente sociocommunautaire de la police de Montréal.

Jusqu'à maintenant, la jeune équipe de l'ÉMU est intervenue 51 fois. «Les affaires varient d'une journée à l'autre. Ça peut aller d'un abus de pouvoir à une expulsion d'un centre d'achat. Notre rôle est d'être la partie neutre qui permet une véritable communication», observe Mathieu Tériard.

L'Ému, un relais vers d'autres ressources

L'Équipe de médiation urbaine n'impose pas de solution. «Nous sommes là pour aider les gens à se parler. Dès le départ, nous établissons les règles: respect et droit de parole. Les parties au conflit savent à quoi s'en tenir», prévient l'étudiant en science politique.

Les intervenants de l'ÉMU réfèrent parfois les citoyens à d'autres services, notamment à des travailleurs de rue. «On rencontre souvent des itinérants. À force de les croiser, on crée des liens. Part la suite, on veut continuer à les soutenir,

mais ce n'est pas là notre mandat. Alors on les réfère à des travailleurs sociaux qui sont mieux en mesure de les aider», témoigne Valérie Demers, qui a elle-même étudié en travail social.

L'ÉMU est née d'un mélange entre deux projets. Le projet «Un arrondissement pour tous» et le projet ÉSIEU (équipe sociale d'intervention en espace urbain) se sont unis pour arriver à un programme de médiation qui ne privilégie ni l'administration municipale, ni les gens de la rue. «Les gens réagissent beaucoup mieux lorsque c'est l'ÉMU qui intervient. La communication est facilitée. Ça nous rend un grand service», assure Marie-Claude Laroque.

Avant d'en arriver aux coups, contac-

« On travaille auprès de tous: jeunes, personnes âgées, marginaux, policiers, commerçants, n'importe qui peut nous rencontrer. Notre seul but est de les aider », explique l'intervenant Mathieu Tériard. »

tez l'Équipe de médiation urbaine. Elle est là pour ça.

Les services de l'Équipe de médiation urbaine sont gratuits, bilingues, confidentiels et objectifs. Il est possible de contacter un membre de l'ÉMU 24 heures sur 24, sept jours sur sept.



Équipe de médiation urbaine
514.522.2554



Premiers répondants en Gaspésie Réduire le temps d'attente

Par **Geneviève Boivin**,
Reflet de Société

En situation d'urgence, le temps d'attente pour une ambulance peut sembler très long. Quelques minutes peuvent paraître des heures à une personne en détresse. En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, des dizaines de municipalités ont trouvé le moyen de réduire ce temps d'attente.

Elles ont créé des équipes de premiers répondants. Depuis 1995, des bénévoles sont formés partout en région pour se rendre sur les lieux en cas d'urgence vitale. Les gestes qu'ils posent en attendant les ambulanciers permettent parfois de sauver des vies.

Adrénaline garantie

Marc Bujold est premier répondant. C'est en 2006, après être intervenu sur une scène d'accident, qu'il apprend l'existence de ce service. Il décide de former une équipe dans sa municipalité. Son objectif: recruter huit bénévoles. Quinze personnes répondent à l'appel.

« J'ai vraiment été surpris de la rapidité de réponse des gens. On m'avait dit que j'allais avoir de la difficulté à recruter mais ça s'est vraiment fait tout seul. » Après une formation de 60 heures, l'équipe de St-Siméon est prête à intervenir.

En cas d'arrêt cardiorespiratoire, d'hémorragie, de fracture, de noyade, de choc électrique et dans

bien d'autres situations d'urgence, ils savent exactement quoi faire en attendant l'arrivée des secours. Régulièrement, ils se rencontrent avec le coordonnateur du Centre de santé et services sociaux de la région pour faire un suivi et discuter de leurs interventions.

Dans leur semaine de garde, ils peuvent être appelés à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Ils ne savent jamais quand leur téléavertisseur sonnera ou combien de fois il le fera au cours de la semaine.

Un rôle apprécié

La situation est loin de déranger Marc Bujold. Selon lui, c'est du bénévolat extrêmement stimulant. « On se sent charitable envers notre prochain. C'est vraiment un travail qui en vaut la peine ».

Les anecdotes liées aux appels sont nombreuses, surtout lorsqu'une urgence survient en pleine nuit. Lorsqu'ils se rencontrent, les bénévoles ont plus d'une histoire d'orteils fracassés contre des meubles ou de cadres qui volent dans la maison à se raconter.

Les familles, toutes aussi motivées que les bénévoles, se joignent souvent à la course folle qui précède leur départ. Même si leur équipement est toujours prêt, l'aide de leurs proches est appréciée. Conjointes et enfants

ont d'ailleurs très fiers du travail des premiers répondants.

En bout de ligne, les visages soulagés des patients et de leur famille, lorsqu'ils arrivent sur les lieux d'une urgence, constituent la paie la plus gratifiante qui soit. « Je me souviendrai toujours de l'expression qu'avait un monsieur lors d'une de mes interventions, regardant le téléphone dans sa main et me disant : « *Quoi ! Déjà?* »

Avec une rapidité d'intervention d'environ cinq minutes, les familles de St-Siméon apprécient beaucoup la présence des premiers répondants. « Souvent, quand on arrive

« En cas d'arrêt cardiorespiratoire, d'hémorragie, de fracture, de noyade, de choc électrique et dans bien d'autres situations d'urgence, ils savent exactement quoi faire en attendant l'arrivée des secours. »

sur les lieux, les gens sont surpris de voir que nous sommes déjà là. » Les ambulanciers n'en retirent aussi que des avantages.

« Ça doit être un réconfort de savoir qu'il y a quelqu'un avec le patient s'ils sont partis sur un autre cas. De plus, lorsqu'ils arrivent sur place, une partie du protocole pré hospitalier a déjà été effectué. On les aide jusqu'au départ du patient. »

(Suite page 9)



Préparez-vous aux situations d'urgence

En cas de situation d'urgence ou de sinistre, c'est d'abord au citoyen qu'incombe la responsabilité de poser les premiers gestes, qui souvent seront les plus déterminants, afin d'assurer sa propre sécurité et la sauvegarde de ses biens.

À cette responsabilité personnelle se greffe une responsabilité sociale. Un citoyen responsable peut aider sa municipalité à subvenir aux besoins essentiels des personnes les plus affectées ou démunies et qui requièrent prioritairement des services.

Il peut également jouer un rôle dans son milieu immédiat et sur les lieux de son travail en prenant les moyens adéquats pour se tirer d'affaire et, au besoin, aider les gens en attendant du renfort.



Ce logo, connu internationalement, identifie les personnes qui portent secours et les lieux d'hébergement d'urgence lors d'un sinistre.

Plusieurs moyens peuvent aider le citoyen à se préparer à faire face à un événement qui bouscule son mode de vie, et même mettre en péril sa vie, celle de ses proches, sa sécurité et celle de ses biens : préparation de trousse d'urgence et de survie, stockage et entretien de denrées alimentaires incluant des réserves d'eau, des vêtements et des équipements, préparation d'un plan d'évacuation, notamment.

La base de cette responsabilisation du citoyen repose avant tout sur une sensibilisation aux avantages d'une prévention et d'une préparation adéquate aux situations d'urgence et aux sinistres de même que sur une information claire et adaptée présentant les gestes et les comportements à privilégier dans de telles circonstances.

Les municipalités, les ressources gouvernementales régionales, celles du ministère de la Sécurité publique et des autres ministères et organismes concernés par la sécurité civile peuvent aider le citoyen à cette fin.

Visitez le site Internet de la Sécurité publique du Québec pour voir l'information et des conseils pour vous préparer à faire face à diverses situations d'urgence afin d'assurer votre sécurité et celle de vos proches.



http://www.msp.gouv.qc.ca/secivile/secivile.asp?txtSection=situations_urgence

... Premiers répondants en Gaspésie

(Suite de la page 8)

Présents partout en Gaspésie

Il existe 34 équipes semblables à celle de St-Siméon sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, pour un total de 300 bénévoles. Il s'agit de la région au Québec où le service est le plus présent.

Au départ, l'objectif était de réduire le temps d'attente des secours mais, depuis 2003, le rôle des premiers répondants s'est modifié explique le coordonnateur des équipes de pre-

miers répondants Jacques Roussel. Ils posent maintenant des gestes qui permettent d'accélérer le départ du patient. L'ambulancier n'a pas besoin de commencer le protocole au début et les premiers répondants continuent d'aider les ambulanciers quand ils arrivent. Cela va plus vite et les chances de survie augmentent. »

En quelques années, le réseau de premiers répondants municipaux s'est grandement développé dans la région. Si on se fie au cas personnel de Marc Bujold, le service devrait exister encore bien longtemps.

« Moi, tant et aussi longtemps que je vais pouvoir le faire, je le ferai. J'ai ça dans le sang. »

Publié le 11 novembre 2008 par Reflet de Société - Journal de la Rue



L'importance et les facettes de l'implication citoyenne en sécurité civile

Les 26 et 27 septembre dernier avait lieu à Drummondville le premier colloque sur le bénévolat en sécurité civile. La présidente de la FCABQ, madame Lise Proteau et le directeur général, Pierre Riley, y étaient.



Colloque sur
le bénévolat
en sécurité civile

Ils ont pu constater au fil des ateliers et des discussions que la sécurité civile, c'est une responsabilité partagée. Lors d'un sinistre, aucun effort n'est ménagé afin de lutter contre les éléments et assurer un retour rapide à la normale. Cependant, inutile de s'illusionner : jamais un gouvernement n'aura les ressources suffisantes pour répondre à tous les besoins des citoyens et des populations lors d'un sinistre

ou d'un événement relevant de la sécurité civile.

Malgré tous les moyens mis en œuvre, rien ne pourra remplacer la solidarité, l'entraide, la générosité, la chaleur humaine, le réconfort d'une personne qui choisit de s'impliquer afin de venir en aide à son prochain.

Le rôle des bénévoles peut revêtir mille et un aspects : effectuer la surveillance d'un cours d'eau en période de crue printanière, distribuer des dépliants d'information aux citoyens, collaborer à la construction d'une digue de sable, assurer la garde d'animaux domestiques de personnes évacuées, collaborer avec les corps policiers afin d'effectuer des recherches ou le sauvetage d'une personne disparue, assurer l'ensemble

des services dans un centre d'hébergement temporaire, assurer les liaisons radio.

Dans le but de bonifier son système de sécurité civile, le gouvernement du Québec a décidé de reconnaître et de valoriser l'apport de la communauté bénévole et de mettre en œuvre des actions visant à accroître son développement.



Renseignements :

http://www.msp.gouv.qc.ca/secivile/secivile.asp?txtSec-tion=colloques&txtCategorie=bénévolat_2008&txtSousCategorie=présentations

Le Mérite québécois de la sécurité civile

Lancé en 1997, le **Mérite québécois de la sécurité civile** reconnaît de façon tangible les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, un groupe bénévole, une municipalité, une entreprise, un organisme public ou parapublic à but non lucratif ou communautaire ou une organisation gouvernementale.

Les activités soumises doivent illustrer :

- la mobilisation par la mise en commun des efforts en vue d'atteindre le même but; la résilience par la

capacité intrinsèque de retrouver un état d'équilibre permettant de fonctionner;

- la gouvernance par le leadership démontré dans la mise en œuvre d'activités de sécurité civile; l'engagement au service de la communauté.

Toutes ces activités doivent contribuer à renforcer la culture de sécurité civile au Québec. Les lauréates et



les lauréats proviennent de l'ensemble du Québec et font partie de l'une des catégories suivantes :

Citoyen responsable ou engagé

Rend hommage à une citoyenne ou un citoyen qui s'est distingué par son engagement exceptionnel en matière de sécurité civile au service de la communauté.

(Suite page 12)





Reconnaître

Prix Persillier-Lachapelle 2008

La directrice du CAB de Saint-Hubert parmi les récipiendaires

Le 2 octobre dernier, la directrice générale du Centre d'action bénévole de Saint-Hubert, **Henriette Lemire**, a reçu des mains du ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, le Prix Persillier-Lachapelle 2008 « pour [ses] réalisations remarquables et prolongées dans le milieu communautaire. »

Madame Lemire, qui dirige le CAB de Saint-Hubert depuis bientôt 19 ans, a ainsi vu reconnaître ses efforts constants afin de développer et d'améliorer des services destinés à offrir un cadre de vie de qualité à ses concitoyens.

En oeuvrant au sein de cet organisme, madame Lemire a réalisé un immense travail pour la collectivité de Saint-Hubert, de concert avec les nombreux bénévoles qui font partie de l'équipe du Centre. Par son engagement et son efficacité, madame Lemire a rendu possibles des améliorations tangibles au sein de son milieu de vie.

À travers cet hommage qui lui est rendu, le jury national reconnaît l'immense travail des centres d'action bénévole, un travail souvent fait dans l'ombre mais dont l'importance est majeure pour

les collectivités.

Le conseil d'administration de la FCABQ tient à féliciter madame Lemire pour cet honneur on ne peut plus mérité.

L'excellence chez les organismes communautaires

Par ailleurs, en matière de prévention, de promotion et de protection de la santé et du bien-être, un prix d'excellence a été attribué à l'organisme Pacte Bois-Francs, de la Mauricie-Centre-du-Québec, pour son projet sur la gestion des conflits.



Henriette Lemire, directrice générale du CAB de Saint-Hubert, est entourée du ministre Yves Bolduc et de son conjoint, Jean-Marc Lemire.

L'Alliance des maisons d'aide et d'hébergement de la Gaspésie a reçu pour sa part une mention d'honneur pour son projet Avis-Sécurité.

Dans la catégorie du soutien aux personnes et aux groupes vulnérables, le prix d'excellence a été remis au Chic

Resto Pop, de Montréal. Dans la même catégorie, une mention d'honneur a été attribuée à La Chaudronnée de l'Estrie pour son service de fiduciaire « Tout compte fait ».

Dans la catégorie de l'impact sur la communauté, le prix d'excellence a été décerné à La Croisée, de la région Chaudière-Appalaches, pour son projet L'Enjeu des mots. Une mention d'honneur a été remise à la Maison de l'Espoir Saguenay-Lac-Saint-Jean pour ses Ateliers « On tisse des liens ».

Les Prix d'excellence et mentions d'honneur du réseau de la santé et des services sociaux sont assortis de bourses allant de 5 000 dollars à 25 000 dollars.



Bénévol'Action - 5 décembre 2008 / Journée internationale des bénévoles

Prix Hommage bénévolat-Québec 2009

La 12e édition est lancée au son de Alfa Rococo

Le coup d'envoi de la 12e édition du Prix Hommage bénévolat-Québec a eu lieu à Montréal le 9 novembre dernier, dans les locaux du Gesù.



Tara, symbole de l'énergie et de la flamme de vie de « ces gens de faire, gens de fer ».

Cette œuvre originale des artistes Serge Roy et Gregory Schlybert est remise à chacun des lauréats.

Le groupe Alfa Rococo, porte-parole officiel de l'événement, a offert une performance gratuite aux nombreux bénévoles et représentants d'organismes du mouvement communautaire qui ont répondu à l'invitation des responsables du Prix.

Cette activité marque ainsi l'ouverture officielle de l'appel aux candidatures dans l'une des trois catégories du prix:

« Organisme en action », « Bénévole en action » et « Jeune bénévole - Prix Claude-Masson ».

Les organismes, tout comme le public, ont **d'ici au 19 janvier 2009** pour soumettre une candidature. La cérémonie de remise des prix aux lauréats aura lieu le 22 avril 2009.

Pour en savoir plus sur le prix Hommage bénévolat-Québec et pour télécharger le formulaire de mise en candidature :

- Section Prix Hommage-bénévolat Québec(http://www.benevolat.gouv.qc.ca/prix_qc/prix_hbq/index.asp)

Cahier de mise en candidature (PDF, 1,13 Mo)(http://www.benevolat.gouv.qc.ca/publications/pdf/mise-en-candidature2009_fr.pdf)

En compagnie des leaders du groupe Alfa Rococo, porte-parole officiel de l'événement., dans l'ordre habituel :

Manon Tardif (Astral Media); Rosemary Byrne (Réseau de l'action bénévole du Québec); David Bussièrès et Justine Laberge, leaders du groupe Alfa Rococo; François Turenne, sous-ministre au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Marie-Josée Quellet (Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales); Pierre Riley (Fédération des centres d'action bénévole du Québec).



... Mérite québécois de la sécurité civile

(Suite de la page 10)

Municipalité

Rend hommage à une ou des municipalités qui se sont distinguées en matière de sécurité civile.

Entreprise et organisme

Rend hommage à une ou des entreprises ou un ou des organismes qui ont déployé des efforts exceptionnels sur le plan de la sécurité civile.

Organisation gouvernementale

Rend hommage à un ou des membres du personnel d'un ou des ministères ou organismes gouvernementaux qui se sont démarqués dans le domaine de la sécurité civile.

Hommage

Cette catégorie reconnaît l'apport d'une personne pour l'ensemble de son engagement soutenu en matière de sécurité civile.



**Date limite de mise en candidature
12 décembre 2008**

Renseignements

<http://www.msp.gouv.qc.ca/>



Célébration de l'engagement social envers la communauté LGBT 5^e Gala Arc-en-ciel : une réussite

Par **Steve Foster**
Conseil québécois des gais et
lesbiennes

Célébrons l'excellence, l'engagement et la détermination envers la communauté LGBT ¹!

En présence de nombreux dignitaires, de personnalités du monde artistique et du milieu communautaire, et ce, à l'occasion de la 5^e édition du Gala Arc-en-Ciel 2008 qui avait lieu le lundi 27 octobre, le Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL) a souligné et récompensé la contribution exceptionnelle à la fois des groupes communautaires et des individus venant de partout au Québec - particulièrement de celles et de ceux qui ont marqué la communauté.

Ce gala solennel avait lieu à ce moment-ci en commémoration de la première manifestation lesbienne et gaie montréalaise, le 22 octobre 1977 ².

Sous la présidence d'honneur de Mme Louise Roy, ardente militante des droits de la personne, ce 5^e Gala Arc-en-Ciel 2008 - qui marque un retour dans l'actualité des prix d'excellence de la communauté LGBT -, a justement permis de reconnaître et de saluer toutes ces contributions individuelles et collectives à notre société en vue d'une égalité sociale pour toutes et tous.

Le jury qui a eu la difficile tâche de

choisir des finalistes parmi l'ensemble des candidatures reçues était formé de Mme Nathalie Rochefort et M. Michel Joanny-Furtin, tous deux coprésidents, et par Mmes Marie-Eve Couture, Marie-Claude Tremblay et M. Tiago Graça.

Selon la présidente Louise Roy : « En 2006, en organisant la Conférence internationale sur les droits humains des LGBT à Montréal, nous avons en tête plusieurs objectifs, dont celui d'étendre l'égalité juridique et sociale au plus grand nombre possible de personnes LGBT, mais d'abord de faire état de la condition des minorités sexuelles ici et dans le monde.

Les travaux des 1 500 participantes et participants ont justement permis de cristalliser nos espoirs collectifs par la rédaction puis l'adoption de la Déclaration de Montréal.

Ce texte revendicateur historique visait – et vise toujours - à protéger les droits les plus élémentaires des LGBT dans le monde. Aussi, de me retrouver ce soir si bien entourée afin de souligner la contribution de celles et de ceux qui ont contribué à tant de changements dans notre monde et de remettre le Grand prix du CQGL à Madame Louise Arbour me fait un grand plaisir.

Le rôle joué par Madame Arbour sur la question des minorités sexuelles

dans le monde est exceptionnel. Outre son appui indéfectible à nos revendications, et ce, à la grandeur de la planète, c'est elle qui a apporté la *Déclaration de Montréal* à l'O-NU. »

Pour Steve Foster, président-directeur général du CQGL : « La première fonction d'un événement comme le Gala Arc-en-Ciel est de prendre acte d'une intense activité menée à la grandeur du Québec par des individus, des groupes ou des réseaux au service de la communauté LGBT et d'en rendre compte.

« Des femmes et des hommes ont contribué, seuls ou en groupes, à faire du Québec actuel un modèle dans le monde sur la question des minorités sexuelles et ce n'est pas rien ! »

Dans le même souffle, un tel événement de prestige cherche aussi à dire : merci de tout notre cœur. Des femmes et des hommes ont contribué, seuls ou en groupes, à faire du Québec actuel un modèle dans le monde sur la question des minorités sexuelles et ce n'est pas rien !

Notre *Charte des droits et libertés de la personne* en est un exemple éloquent. De plus, ce Gala permet aussi de souligner l'apport d'indi-

(Suite page 14)



... 5^e Gala Arc-en-ciel : une réussite

(Suite de la page 13)

us, de groupes et d'organismes hors communauté LGBT, partenaires et allié-e-s, qui travaillent avec nous à la lutte à l'homophobie et à l'hétérosexisme en vue d'une égalité sociale pleine et entière pour tous les citoyens et citoyennes.

Ce gala nous permet enfin de dire collectivement haut et fort toute notre reconnaissance à l'endroit de l'honorable Louise Arbour. Si ici il reste encore du travail à faire en matière d'égalité sociale, ailleurs des vies sont carrément en jeu en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, et elle a eu le courage et l'intelligence de porter nos espoirs partout sur la planète.»

Les prix d'excellence 2008

En guise de reconnaissance, une bourse et une plaque commémorative sont remises à toutes les personnes et à tous les organismes nommé-e-s dans leur catégorie respective.

NOTES

1. Communauté LGBT: ... lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre
2. Cinquante policiers de l'escouade de la moralité procèdent à l'arrestation de 146 hommes accusés de grossière indécence au bar Truxx à Montréal. Cette arrestation massive est la plus importante depuis l'application de la Loi des mesures de guerre lors de la Crise d'Octobre 1970 (environ 465 personnes avaient alors été arrêtées parce qu'on les soupçonnait d'entretenir des liens avec le Front de libération du Québec). Dans l'affaire du bar Truxx, les 146 accusés seront maintenus au poste de police pendant plus de 15 heures. Ils subiront plusieurs tests médicaux qui seront utilisés contre eux lors de leur procès.
Source: <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/21182.html>



LAURÉATS 2008

Groupe par excellence

Groupe d'intervention contre la violence chez les lesbiennes (GIVCL)/
Centre de solidarité lesbienne

Projet ou initiative par excellence

Coalition des familles homoparentales

Personnalité par excellence

Marie-Marcelle Godbout, fondatrice de l'Association des transsexuel(le)s du Québec

Bénévole par excellence

Christian Tanguay, directeur financier bénévole à jeunesse Lambda depuis 2004

Partenaire par excellence

Peter Sergakis, gestionnaire, administrateur, chef d'entreprise

Hommage du jury

Attribué à une personne ou à un organisme LGBT ou non, pour sa contribution exceptionnelle à la communauté LGBT :
Magella Dionne

Grand prix du Conseil québécois des gais et lesbiennes

Attribué à une personne ou à un organisme pour son engagement remarquable à défendre, à promouvoir et à assurer le respect des droits de la personne
L'Honorable Louise Arbour

Prix Coup de cœur du public

Attribué par un choix et un vote populaire via le site Internet du CQGL :
Pauline Clermont, infirmière, membre fondatrice de la Coalition d'aide aux gais, lesbiennes et bisexuels de l'Abitibi-Témiscamingue.

Elle est également responsable de l'ouverture en 1999 de la seule clinique interdisciplinaire de soins intégrés en VIH/sida en région éloignée des grands centres.



Information complète sur
les Prix d'excellence du CQGL et
à propos du CQGL :

www.cqgl.ca





Bene Volare

Les crédits d'impôts aux bénévoles : l'instauration d'une culture de la récompense ?

Depuis quelque temps, des voix s'élèvent afin que les bénévoles soient admissibles à diverses formes de compensation financière. Les partisans de l'idée la présentent, entre autres, comme une solution aux difficultés de recrutement et de rétention vécues surtout par les organismes en santé et services sociaux.

Outre de constater la contradiction sémantique évidente, y a-t-il lieu de s'inquiéter de dérives et d'abus possibles ? Alors que plusieurs groupes font état de pressions de la part du réseau public de santé afin que leurs bénévoles accomplissent des tâches relevant du personnel rémunéré, qu'en est-il des impacts dissimulés derrière cette idée ?

Déjà, le gouvernement actuel semble particulièrement friand de ce type de mesures « à la carte ». La proposition en question s'ajoute à une liste de plus en plus longue d'incitatifs fiscaux en vigueur et ciblant une fraction de la population - une approche « clientéliste » des affaires de l'État - en lieu et place de la mise en œuvre de politiques sociales structurantes pour l'ensemble des citoyens.

Afin de mieux comprendre les enjeux que cette orientation politique pose au secteur bénévole et, en général, à notre société, la FCABQ propose ici en primeur la toute première étude comparative à ce jour sur le sujet. Elle a fait l'objet d'une présentation spéciale lors du dernier colloque annuel des membres de la FCABQ grâce au travail fouillé de (la bien nommée) **Patience Ombick**, étudiante au *Master en développement - Gouvernance et Management public* à l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte) et stagiaire à la FCABQ de mai à juillet 2008.

1^{ÈRE} PARTIE: DÉFINITION DES CONCEPTS ET APPLICATION PRATIQUE EN FRANCE

Définition des concepts

La recherche de la définition littérale des concepts abordés permet de relever des points importants.

La reconnaissance peut être définie comme l'action de reconnaître comme vrai, légitime à l'exemple de la reconnaissance d'un droit.¹ Elle peut également être assimilée à une gratitude, reconnaissance d'un bienfait reçu ou à l'identification d'une structure.

Le crédit quant à lui est un délai pour le paiement. C'est la situation d'une personne autorisée à ne pas payer maintenant, à emprunter.²

Quant à **l'impôt**, c'est une contribution exigée pour assurer le fonctionnement de l'État et des collectivités locales, ce sont des sommes prélevées sur les revenus des parti-

culiers pour subvenir aux besoins de l'État.³

Le crédit d'impôts serait donc une forme d'exemption au paiement immédiat de la contribution citoyenne. Dans la pratique québécoise, on a des crédits impôts remboursables et des crédits impôts déductibles.



Selon un Guide de réflexion du RABQ⁴, il ressort que le crédit d'impôt est « une réduction d'impôt sur le revenu attribuée pour favoriser certaines activités.

*Il s'agit d'un montant déductible de l'impôt payable par un particulier ou par une organisation ».*¹

Les impôts permettant à l'État de réinvestir dans la qualité de vie de chaque citoyen, il faut donc prendre conscience qu'une mauvaise définition du cadre juridique du crédit d'impôts peut affaiblir les inputs du Trésor public et diminuer les outputs sociaux, donc la capacité de l'État à venir en aide aux nécessiteux sociaux.

« L'État est un entrepreneur social. Il puise chez les citoyens afin de réinvestir pour les citoyens. En ce sens, l'usage actuel du crédit d'impôts mérite de nous interpeller sur la compréhension contemporaine de cette pratique. »

(Suite page 16)



... Les crédits d'impôts aux bénévoles

(Suite de la page 15)

L'État est un entrepreneur social. Il puise chez les citoyens afin de réinvestir pour les citoyens. En ce sens, l'usage actuel du crédit d'impôts mérite de nous interpeller sur la compréhension contemporaine de cette pratique.

En effet, on peut citer en exemple le crédit d'impôts des revenus salariaux au Québec, dont le but est d'inciter les bénéficiaires de l'aide sociale à travailler en leur octroyant un supplément au revenu salarial pour compenser la perte de prestations, le taux d'imposition plus élevé et les autres coûts liés à l'emploi.

Le crédit d'impôts sur les revenus salariaux peut servir à dédommager un particulier des coûts liés au passage de l'aide sociale au marché du travail, pour atténuer ce qui est qualifié de piège de l'aide sociale.

De même, en ce qui concerne le crédit d'impôts des personnes handicapées et leurs aidants, des mesures fiscales entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2001 visent l'augmentation de l'assiette de calcul dudit crédit⁵, car « Le gouvernement reconnaît l'importance d'aider les Canadiens handicapés ainsi que les personnes qui leur prodiguent des soins ».

Ainsi, dans la conception du gouvernement québécois, le crédit d'impôts serait fortement perçu comme un incitatif à l'action. Or, comme le démontre une étude de l'OCDE⁶, la fiscalité se répercutant

inévitablement sur la plupart des aspects de l'activité économique, sa conception et les dépenses y afférentes requièrent une réglementation clairement définie.

Une fiscalité bien élaborée doit donc réunir trois conditions essentielles :

La prise en compte des comportements des consommateurs, producteurs ou travailleurs dans la mesure où la fiscalité influe sur les incitations, peut fausser leurs comportements et nuire à l'efficacité économique.

Une politique fiscale équitable

car l'impact de la fiscalité sur la population renvoie à la notion d'équité et de justice sociale.

La définition des aspects pratiques de l'applicabilité de la législation fiscale et les coûts de respect des obligations fiscales car ils sont le reflet de l'efficacité du système fiscal et de son image d'équité auprès du public.⁷

Au regard de ce postulat sur la fiscalité publique, la vulgarisation des pratiques de crédit d'impôts au Québec mérite qu'on l'aborde d'un regard critique, tant il est vrai que le défaut d'équilibre fiscal peut entraîner une

indiscipline fiscale.

Dans le domaine communautaire, on pourrait facilement glisser d'une politique voulue de reconnaissance à une politique de méconnaissance. Une approche comparative nous aidera sans doute à mieux cerner les enjeux de cette pratique.

La politique d'incitation du secteur bénévole à l'étranger

En France

Bien que le gouvernement français n'ait toujours pas opté pour la définition d'un cadre légal de l'exercice du bénévolat, des assises nationales de la vie associative ont été

« Dans le domaine communautaire, on pourrait facilement glisser d'une politique voulue de reconnaissance à une politique de méconnaissance. »

conclues en 1999 par le Premier Ministre de l'époque. Les débats tournent à ce jour autour de deux points principaux :

Comment rembourser les frais et protéger les bénévoles des risques liés à leurs activités

La France s'est doté d'une politique de remboursement des frais des bénévoles. Par exemple, il existe un barème pour les frais de déplacement au kilomètre : 0,284 euros

(Suite page 17)



... Les crédits d'impôts aux bénévoles

(Suite de la page 16)

(45\$ mais l'essence est beaucoup moins cher au Québec) maximum par kilomètre pour les voitures et 0,109 euros pour les véhicules à deux roues quelle que soit la distance.

Les textes précisent que les frais assumés par un bénévole pour une association ne sont déductibles ni de ses revenus professionnels, ni de son revenu global. Mais, en l'absence de textes permettant une évaluation du montant du défraiement, celui-ci peut être pris pour une rémunération avec requalification en contrat de travail.

Longtemps les magistrats et les organismes de SECU ont eu une conception stricte du bénévolat. Selon l'art. 4 du décret numéro 86-469 du 15 mars

1986, il était prévu une indemnité de subsistance et des avantages en nature, une formation, une indemnité d'équipement, mais pas de rémunérations.

En revanche, par un arrêt de janvier 2002 sur les bénévoles de la croix rouge, les magistrats décident que ces derniers sont liés par un contrat de travail car ils effectuent un travail d'accompagnement sous les ordres de la direction, peuvent être sanctionnés et perçoivent une somme forfaitaire dépassant le

montant des frais réellement engagés.

D'après cette jurisprudence, est bénévole celui qui adhère volontairement à une association, met ses connaissances au service de la réalisation de la mission et échappe aux critères habituels du contrat de travail (subordination juridique et rémunération).

Comment rémunérer les bénévoles, en particulier les dirigeants élus des associations ?

L'art. 6 de la loi de finance de 2002 a consacré la rémunération sous certaines conditions, des dirigeants bénévoles :

« Cette position a suscité un tollé international au point que la Cour de Justice de la communauté européenne a refusé une exonération de TVA aux associations pratiquant la rémunération des dirigeants. »

- Pour les petites associations, les dirigeants sont habilités à percevoir $\frac{3}{4}$ du SMIC sans pour autant être considérés comme des salariés
- Pour les grandes associations, un dirigeant peut être rémunéré lorsque le montant des ressources annuelles dépasse 200 000 euros, deux lorsque cela dépasse 500 000 euros, trois lorsque le montant est supérieur à 1 million d'euros.⁸

Cette position a suscité un tollé international au point que la Cour de Justice de la communauté européenne a refusé une exonération de TVA aux associations pratiquant la rémunération des dirigeants. Cette pratique présente plusieurs problèmes liés à son application.⁹

Par ailleurs, les bénévoles français peuvent être appelés à répondre *intuitu personae* d'un fait qu'ils ont commis, lorsqu'il s'agit de négligence ou de faute pénale. Pour le reste, en vertu de l'article 1384, alinéa 1 du Code civil, l'association devra répondre.

Certaines associations sont assurées et couvrent leurs bénévoles, d'autres ne le sont pas, ce qui constitue un réel problème en France.

Pourtant, le pays connaît une crise de relève chez les pompiers bénévoles, au point que l'employeur d'un salarié pompier volontaire a des avantages lorsqu'il libère l'employé pour sa mission de pompier.¹⁰

Étrangement, en plus de cette absence de reconnaissance, depuis l'an 2000, les bénévoles sont plutôt encouragés à renoncer expressément au remboursement des frais engagés au titre de leurs activités au sein d'une association sans but lucratif (frais de déplacement, péage, repas, hébergement...), la contrepartie étant une réduction d'impôts.

(Suite page 18)



Bénévol'Action - 5 décembre 2008 / Journée internationale des bénévoles

... Les crédits d'impôts aux bénévoles

(Suite de la page 17)

Il s'agit somme toute d'une absence de politique générale de reconnaissance et une certaine confusion entre le bénévolat et la philanthropie.

À suivre ...

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO
LA BELGIQUE, LES ETATS-UNIS
ET LE QUÉBEC

Notes de bas-de-page

1. Larousse, Je sème à tout vent, Paris, 1981
2. Le Robert pour tous, Paris, 1994
3. Larousse, dictionnaire des synonymes, Paris, 1998
4. RABQ, Guide de réflexion sur la reconnaissance du bénévolat, mai 2008, bibliographie document 15
5. Le montant servant au calcul du crédit d'impôt pour personnes handicapées sera porté de 4 293 \$ à 6 000 \$. Ce crédit est destiné aux personnes ayant une déficience grave et prolongée. Le montant servant au calcul du crédit d'impôt aux aidants naturels et du crédit d'impôt pour personnes handicapées à charge passera de 2 386 \$ à 3 500 \$.

Ces crédits visent à aider les personnes qui offrent des soins à leurs parents, à leurs grands-parents ainsi qu'aux membres de leur famille qui ont une déficience et qui sont à leur charge. Le montant servant au calcul du supplément du crédit d'impôt pour personnes handicapées à l'égard des enfants ayant une déficience grave sera également porté à 3 500 \$ »

6. Organisation pour le Commerce et le Développement économique

7. Les grands enjeux de la politique fiscale dans les pays de l'OCDE, <http://www.oecd.org/dataoecd/43/63/2086231.pdf>

8. Bibliographie document 06

9. Les élus des petites associations auront un signal de reconnaissance, problème de compatibilité des activités bénévoles et des activités salariées, la rémunération de certains élus et pas d'autres

10. Il peut obtenir des abattements sur les primes d'assurance incendie, une réduction d'impôt pour mécénat (on considère qu'il a fait un don en nature), les prélèvements sociaux sont imputables au titre de formation professionnelle

SOULIGNEZ L'APPORT EXCEPTIONNEL
D'UNE PERSONNE BÉNÉVOLE OU
D'UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE QUE VOUS ADMIREZ
EN PROPOSANT SA CANDIDATURE
AU PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC

PRIX HOMMAGE
BÉNÉVOLAT-
QUÉBEC 2009



Québec

POUR OBTENIR UN FORMULAIRE
DE MISE EN CANDIDATURE
OU POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
Secrétariat à l'action communautaire
autonome et aux initiatives sociales

Si vous habitez la région
de Québec : **418 646-9270**
Ailleurs au Québec,
sans frais : **1 800 577-2844**
Télécopieur : 418 644-5795
sacais@mess.gouv.qc.ca

Avec la collaboration des
fcabq FÉDÉRATION
DES CENTRES
D'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

www.benevolat.gouv.qc.ca

Emploi
et Solidarité sociale
Québec



**Semaine de
l'action bénévole 2009**
Du 19 au 25 avril

**Dévoilement du visuel
et du slogan**
Janvier 2009

fcabq





Questions de gouvernance

CHRONIQUE La Gouvernance stratégique

Suivez à chaque numéro la chronique de Monique Gagné qui développe différents aspects de la gouvernance d'organismes à but non lucratif. **Dans ce numéro**, madame Gagné effectue un retour sur la nature et les objectifs de la méthode développée par Roméo Malenfant, consultant de grande expérience en matière de formation auprès des conseils d'administration, qu'ils soient d'OSBL, d'instances publiques ou d'entreprises.

La connaissance de la réalité associative, l'empathie aux besoins des gens impliqués dans le milieu des corporations sans but lucratif, la reconnaissance de la nécessité de parfaire l'intégrité du fonctionnement des organisations stimulent Monique Dansereau et Monique Gagné, à créer en 1995, Société de conseil **OSBL PLUS** Inc.

Depuis, notre équipe compte trois consultants chevronnés et ces derniers sont les seuls accrédités à la méthode de *Gouvernance Stratégique*^{MC}¹, concept développé par Roméo Malenfant, Ph. D. Nos sessions de formation, ainsi que l'ensemble des services en consultation que nous offrons, reflètent ce modèle de gouvernance.

Notre mission

Notre mission est d'offrir des services-conseils aux administrateurs et dirigeants d'organisations sans but lucratif afin de contribuer à leur croissance et leur succès.

OSBL; OBNL; association; corporation; société

Dans l'usage courant de la vie associative, le terme « association » désigne généralement un organisme in-

corporé sans but lucratif. C'est pourquoi nous utiliserons les différentes appellations, mais elles désignent toutes des organismes incorporés sans but lucratif qui ont une connotation non lucrative du but poursuivi par lesdites associations.

Notre valeur

La valeur qui anime l'équipe est le respect fondamental de la cause et des gens



impliqués dans les Conseils d'administration d'organismes sans but lucratif.

Notre mot d'ordre

Grâce au concept de *Gouvernance Stratégique*^{MC} basé sur la réalité des associations, nous sommes en mesure d'accompagner les administrateurs et dirigeants dans leurs rôles et fonc-

tions et d'implanter des pratiques de saine gouvernance.

Est-ce que la « gouvernance » est une tendance?

Le mot « gouvernance » semble être un mot à la mode, nous en entendons parler de plus en plus tant dans les organisations sans but lucratif que dans celles à but lucratif, ce qui nous porte à croire que cela fait partie

« Nous y ajoutons le terme *stratégique* parce que nous croyons que le conseil d'administration a un rôle stratégique c'est-à-dire, de première importance, dans la gouvernance d'une association »

d'une tendance. Vous, membres de la FCABQ ou lecteurs assidus du **Bénévol'Action**, savez qu'il n'en est rien car, depuis longtemps, ce mot fait partie de votre vocabulaire.

Que signifie-t-il au juste?

« La gouvernance est l'« action de gouverner; manière de gérer, d'administrer » (Petit Larousse, 2005). [...] The Institute On Governance

(Suite page 20)



... La Gouvernance stratégique

(Suite de la page 19)

définit la gouvernance comme étant la manière d'exercer le pouvoir, la manière de prendre des décisions importantes et la manière dont les différents acteurs interviennent dans cette prise de décision ². »

Stratégique

« Nous y ajoutons le terme « stratégique » parce que nous croyons que le conseil d'administration a un rôle stratégique c'est-à-dire, de première importance, dans la gouvernance d'une association et qu'à ce titre, la *Gouvernance Stratégique*^{MC} met l'emphasis sur la primauté du conseil d'administration dans la bonne conduite d'une organisation, et ce, en coordination avec la direction générale.

La combinaison de succès dans toute organisation, et tout particulièrement dans les sociétés sans but lucratif, est un conseil d'administration fort qui joue bien ses rôles avec un directeur général fort qui réalise bien ses mandats et qui supporte adéquatement le conseil d'administration dans sa gouvernance ³. »

Le modèle de *Gouvernance Stratégique*^{MC} est basé sur 3 prémisses, 5 principes, 18 pratiques et sur les 8 rôles du conseil d'administration.

Nos services

Les sessions de formation

Nos sessions de formation s'adressent aux administrateurs, aux dirigeants et aux futurs administrateurs qui siègent ou qui désirent siéger

au sein de vos conseils d'administration.

Les analyses

Que ce soit un besoin pour analyser les pratiques et le fonctionnement du conseil d'administration, procéder à un diagnostic organisationnel ou tout simplement avoir des outils pour l'évaluation de la performance de votre organisme ainsi que celle des membres du conseil d'administration, nous avons les outils et méthodes nécessaires pour vous faciliter la tâche.

Les services-conseils

Vous avez besoin d'un consultant externe pour élaborer un plan stratégique, un plan d'action ou de financement ?

Vous êtes à redéfinir l'orientation de votre organisme, à développer une vision ou la définition de votre clientèle et des priorités stratégiques à long terme ?

Vous avez besoin d'un regard objectif dans la sélection d'un directeur général ? Vous désirez être accompagné dans cette sélection? Nos spécialistes ont l'expertise nécessaire pour vous accompagner et les outils adéquats pour vous faciliter le travail.

Différents aspects des prémisses, des principes, des pratiques et des rôles du conseil d'administration seront élaborés ultérieurement. Nous souhaitons que ces sujets vous inciteront

à nous lire dans les prochains numéros. Vos suggestions et vos commentaires seront appréciés.

Pour nous joindre

Société de conseil OSBL PLUS Inc.
378, rue Margaux
Mascouche (Qc)
J7K OE9
Téléphone : (450) 722-9000
Courriel : mgagne@osblplus.com
Site Internet : www.osblplus.com

Il est important de noter qu'aucune reproduction de cet article n'est permise sans l'autorisation écrite du concepteur de la *Gouvernance Stratégique*^{MC}, Roméo Malenfant Ph.D.

Seules mesdames Monique Dansereau, Monique Gagné et monsieur Marco Baron de Société de conseil OSBL PLUS Inc. peuvent utiliser la méthode de *Gou-*

« La combinaison de succès dans toute organisation, et tout particulièrement dans les sociétés sans but lucratif, est un conseil d'administration fort qui joue bien ses rôles avec un directeur général fort qui réalise bien ses mandats et qui supporte adéquatement le conseil d'administration dans sa gouvernance ³. »

vernance Stratégique^{MC} pour leur pratique de consultation.

Notes de bas-de-page

1 MALENFANT, Roméo. *La Gouvernance Stratégique : La voie de l'imputabilité*. Éditions D.P.R.M. *La Gouvernance Stratégique*^{MC} est une marque de commerce de Consultants D.P.R.M. Inc.

2 MALENFANT, Roméo. *La Gouvernance Stratégique : La voie de l'imputabilité*. Éditions D.P.R.M., p.26.

3 Id. p. 26



NOUVEAUTÉ !

Capsules de la Boîte à outils sur la gouvernance démocratique

Grâce à l'expertise de **Philippe Beaudoin**, chargé de projets au Comité sectoriel de main d'œuvre - Économie sociale, action communautaire (CSMO-ÉSAC), nous disposons maintenant d'un outil supplémentaire afin de nous aider dans la délicate tâche de gestionnaire d'un organisme. Le **Bénévol'Action** est heureux d'accueillir ce nouveau collaborateur.

Dans la première capsule sur le contenu de la BAO-GD, il est question, sous forme d'une mise en situation, des rôles et responsabilités des personnes administratrices. Vaste sujet qui fait l'objet, dans la boîte à outils, d'une attention particulière. Voici donc cette mise en situation à laquelle s'ajoutent quelques conseils express.

La mise en situation

Les rôles et les responsabilités des personnes administratrices : un administrateur qui s'improvise porte-parole

(Fiche 3 de la BAO-GD, p. 348)

Lors d'une réunion du conseil d'administration d'une OBNL, une décision est prise au sujet de l'ouverture d'un autre point de services. C'est une bonne initiative : des emplois seront créés et de nouveaux usagers pourront être desservis.

Cependant, l'un des administrateurs veut faire connaître au plus tôt cette décision et prend l'initiative le lendemain matin d'appeler le journal local pour annoncer la nouvelle. Un article louangeur paraît. Mais ni les autres membres du conseil d'administration ni la direction générale n'ont été mis au courant. Comment éviter une telle situation?

Quelques conseils express

À la lecture de ce cas, un fait s'impose : il y a confusion à propos des rôles et des responsabilités des instances démocratiques. Il y a aussi confusion entre les rôles et les responsabilités des personnes administratrices et le mandat dédié à la direction. Bref, une organisation qui doit composer avec une telle situation aurait intérêt à considérer les éléments suivants :

Les rôles et les responsabilités du conseil d'administration ont des balises légales. Vous voulez en savoir plus? Consultez la BAO-GD : i) la Fiche 2, les p.71 et p. 207 ; ii) la Fiche 3, p. 294.

Ces rôles et ces responsabilités prendront par ailleurs une teinte différente selon le modèle de gestion sur lequel repose le fonctionnement de l'organisation.

En somme, elle détermine les rôles, les responsabilités, les interrelations et les contraintes des différents intervenants ainsi que le cheminement administratif à suivre. Vous voulez en savoir plus? Consultez la BAO-GD : vous retrouverez des éléments de réponse dans la Fiche 4, p. 388.



« À la lecture de ce cas, un fait s'impose : il y a confusion à propos des rôles et des responsabilités des instances démocratiques. »



Vous voulez en savoir plus? Consultez la BAO-GD : la Fiche 1, p. 25 ainsi que la Fiche 2, p. 189.

Toute organisation aurait par ailleurs intérêt à se donner une politique de communication qui indiquerait notamment QUI parle en son nom, à QUELLE occasion et selon QUELLES modalités.

Philippe Beaudoin, chargé de projets au CSMO-ÉSAC
1 866 259.7714, poste 24

(Suite page 22)



... La Boîte à outils sur la gouvernance démocratique

(Suite de la page 21)

BOÎTE À OUTILS SUR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

_ Une réalisation du Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale et action communautaire (CSMO-ÉSAC), conçue avec le Centre de formation populaire, le Centre St-Pierre et Relais-femmes.

_ Disponible en format PDF, la Boîte à outils est offerte sur cédérom (au coût de 25\$) et sur le site Web du CSMO-ÉSAC : www.csmoesac.qc.ca.

Une Boîte à outils sur la gouvernance démocratique (BAO-GD): pourquoi et par qui ?

Conçue sous forme de fiches pratiques et accessibles, la BAO-GD s'adresse particulièrement aux gestionnaires œuvrant dans les sec-

teurs de l'économie sociale et de l'action communautaire. Elle est aussi destinée aux personnes administratrices, au personnel, aux membres, aux usager(ère)s et aux bénévoles. Le contenu de la Boîte à outils sur la gouvernance démocratique a été conçu autour des quatre grands thèmes suivants :

FICHE 1 : Gérer nos organisations aujourd'hui : l'approche de la gouvernance démocratique.

FICHE 2 : La structure juridique des OBNL et la gouvernance démocratique.

FICHE 3 : La gouvernance démocratique en action.

FICHE 4 : Les incontournables pour renforcer votre gouvernance

démocratique.

Une attention particulière a été portée sur les dynamiques inhérentes à tout le processus de gouvernance démocratique. Ainsi, quels sont les liens entre les diverses instances démocratiques? Entre ces instances et la direction ou l'équipe de travail?

Que faut-il faire en cas de conflit entre l'une ou l'autre des instances démocratiques? Qu'en est-il des conflits entre ces instances et la direction ou l'équipe de travail? Que faut-il faire en cas de conflit d'intérêt?

Autant de questions auxquelles la Boîte à outils répond en un seul « clic » et ce, dans un format convivial, pratique et synthétique.



L'Agence du revenu du Canada (ARC) lance une nouvelle Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés pour les exercices financiers prenant fin le 1^{er} janvier 2009 ou après

La nouvelle trousse de Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés de l'ARC, qui comprend les formulaires T3010B (09) – Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés, T1235 (09) – Feuille de travail – Administrateurs, fiduciaires et autres responsables et T1236 (09) – Feuille de travail – Donataires reconnus / Montants fournis aux autres organismes, doit uniquement être utilisée pour produire les déclarations de renseignements annuelles pour les exercices financiers se terminant le 1^{er} janvier 2009 ou après.

Les organismes de bienfaisance enregistrés dont les exercices financiers se terminent d'ici le 31 décembre 2008 doivent continuer d'utiliser le formulaire T3010A, de même que les formulaires T1235 et T1236 qui l'accompagnent. Si un organisme produit une déclaration en utilisant le mauvais formulaire, on le lui retournera, accompagné d'une demande de production de la déclaration à l'aide du bon formulaire.

La Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés est désormais composée d'un seul formulaire principal accompagné d'annexes portant sur un sujet précis. L'ARC s'attend à ce que le nouveau formulaire réduise le fardeau de production des organismes de bienfaisance de petite taille. Il fournira également au public des renseignements plus pertinents sur les organismes de bienfaisance enregistrés, ce qui permettra également aux donateurs de prendre des décisions mieux éclairées en matière de don.

Vous trouverez l'ensemble des formulaires et publications de l'ARC dans le site Internet au www.arc.gc.ca/tx/chrts/formspubs/menu-fra.html, ou en nous appelant au 1 888 892.5667



Le dossier des organismes de bienfaisance

Formations et ressources pour compléter le formulaire T3010A

Par l'Agence de revenu
Canada

Il s'agit d'un projet conjoint de la Fédération canadienne des réseaux du secteur bénévole et du Centre de recherche et de développement sur le secteur bénévole et financé par l'Agence de revenu du Canada (ARC). Il a pour but d'aider les organismes de bienfaisance de tous les coins au pays. La Fédération des centres d'action bénévole du Québec est associée à la réalisation de ce projet au Québec.

Nos objectifs sont les suivants :

- permettre aux organismes de bienfaisance de mieux comprendre les exigences de conformité annuelles du gouvernement ;
- offrir de la formation sur la manière de remplir et de soumettre une déclaration en bonne et due forme et dans les délais prescrits ;
- élaborer et diffuser des outils d'apprentissage sur les déclarations de renseignements des organismes de bienfaisance.

Le public et les gouvernements s'attendent à ce que les œuvres de bienfaisance canadiennes mènent leurs activités de manière responsable. Tous les organismes de bienfaisance doivent soumettre annuellement la *Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés* (formulaire T3010A et documents connexes).

Pourtant, chaque année, un certain nombre d'entre eux omettent de fournir cette déclaration, la remettent en retard ou y inscrivent des renseignements incomplets ou inexacts, ce qui entraîne parfois l'annulation de leur enregistrement.

Le présent projet aidera les dirigeants, les bénévoles, les praticiens, les gestionnaires et le personnel des services professionnels connexes à mieux comprendre les exigences actuelles concernant la déclaration de renseignements afin de pouvoir s'y conformer et à se préparer aux changements qui seront apportés à la manière de soumettre la déclaration.

Le rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration constitue l'organe de gouvernance officiel de l'organisme de bienfaisance (OB) et, par conséquent, représente l'autorité ultime et a l'obligation de rendre des comptes. Il doit :

- **assurer** la gestion compétente, consciencieuse et efficace de l'organisme de bienfaisance ;
- **administrer** les activités de l'OB conformément à la réglementation applicable.

Nous avons préparé cette fiche de renseignements pour aider les membres des conseils d'administration à assumer les responsabilités susmentionnées. Ce document offre un sur-

vol des obligations que les organismes de bienfaisance enregistrés doivent remplir pour maintenir leur statut.

Renseignements contextuels

La Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (l'ARC) administre les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui visent les organismes de bienfaisance enregistrés.

Le statut d'organisme de bienfaisance enregistré comporte trois principaux avantages. Les OB enregistrés :

- **peuvent délivrer** des reçus officiels aux fins de l'impôt pour les dons reçus, réduisant ainsi l'impôt

« Pourtant, chaque année, un certain nombre d'entre eux omettent de fournir cette déclaration, la remettent en retard ou y inscrivent des renseignements incomplets ou inexacts, ce qui entraîne parfois l'annulation de leur enregistrement. »

sur le revenu des particuliers et le revenu imposable des entreprises qui leur versent des dons ;

- **sont exemptés** de l'impôt fédéral sur le revenu ;
- **peuvent recevoir** des fonds d'autres organismes de bienfaisance enregistrés parce qu'ils détiennent le titre officiel de « donataire reconnu ».

(Suite page 24)



... Le formulaire T3010A

(Suite de la page 23)

Une fois officiellement enregistrés, les organismes de bienfaisance doivent remplir les exigences suivantes de l'ARC pour maintenir leur statut particulier; il leur faut notamment :

- **consacrer** leurs ressources à leurs activités de bienfaisance;
- **continuer** de satisfaire aux autres exigences liées à l'enregistrement;
- **remplir et soumettre** le formulaire T3010A (*Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés*) dans les six mois suivant la fin de leur exercice financier.

Obligations des membres des conseils d'administration

- **S'assurer** que leur organisme consacre la majeure partie de ses ressources aux activités de bienfaisance approuvées liées à des objectifs préalablement établis;
- **Prendre connaissance** des exigences de l'ARC relatives à la déclaration de renseignements (formulaire T3010A et documents connexes) et veiller à ce que la déclaration soit produite en bonne et due forme et dans les délais prescrits;
- **S'assurer** que leur organisme a les ressources et le temps voulus pour remplir adéquatement la déclaration de renseignements (formulaire T3010A et documents connexes);
- **Signer et approuver**, en tant qu'organe de gouvernance officiel de l'organisme, tous les documents

soumis à l'ARC à l'appui de la déclaration de renseignements.

Les organismes qui manquent à leurs obligations envers l'ARC sont passibles d'amendes et de sanctions et risquent de perdre leur statut d'organisme de bienfaisance enregistré.

PREMIÈRE OBLIGATION

Consacrer les ressources à des activités de bienfaisance approuvées

Responsabilité	Répercussions et soutien apporté par l'ARC
Au moment de leur enregistrement, les organismes de bienfaisance déterminent les activités de bienfaisance auxquelles ils devront allouer la majeure partie de leurs ressources.	L'ARC définit trois types d'activités pour aider les conseils d'administration à déterminer les activités de bienfaisance : • activités permises – liées à la mission/au mandat de l'organisme; • activités interdites – sans lien avec la mission/le mandat de l'organisme; activités politiques permises/interdites.
L'ARC exige des organismes qu'ils consacrent « la presque totalité » de leurs ressources à des activités de bienfaisance.	Le pourcentage du revenu alloué à des activités politiques permises doit être inférieur à 10 p. 100, de manière à ce que les organismes consacrent plus de fonds à des activités de bienfaisance permises.
L'ARC exige des organismes qu'ils consacrent au moins 80 p. 100 de certaines composantes de leur revenu à des activités de bienfaisance permises.	L'ARC utilise une mesure appelée « contingent des versements »*, qu'elle calcule en comparant certaines composantes du revenu des organismes de bienfaisance (en particulier les dons pour lesquels les organismes ont délivré un reçu aux fins de l'impôt) aux dépenses liées aux activités de bienfaisance permises. Cette mesure vise à assurer que les organismes de bienfaisance : • consacrent essentiellement leurs ressources à des fins de bienfaisance; • évitent l'accumulation de surplus excessifs; maintiennent les autres dépenses à un niveau raisonnable.

(Suite page 21)



... Le formulaire T3010A

(Suite de la page 20)

*L'ARC calcule officiellement le **contingent des versements** (CV) et fait parvenir les résultats aux organismes de bienfaisance dans le **Sommaire de la déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance** (Formulaire T1242).

Le calcul du contingent des versements d'un organisme de bienfaisance peut être simple ou complexe, selon la diversité des sources de revenus. Par exemple, l'acquisition de biens durables peut entraîner une réduction des gains en capital.

L'ARC recommande aux organismes d'obtenir l'avis d'un professionnel au sujet des questions plus complexes pour s'assurer qu'ils respectent leur contingent des versements.

- **L'ARC fournit** aux organismes des feuilles de travail qui les aident à calculer leur contingent des versements (formulaire T1259).
- **Les organismes** peuvent reporter pendant une période maximale de cinq ans tout excédent du contingent des versements.
- **Dans des circonstances exceptionnelles**, les organismes peuvent demander à obtenir une réduction spéciale du contingent des versements après y avoir été autorisés par l'ARC.

Deuxième obligation : Satisfaire aux autres exigences liées à l'enregistrement

Les organismes doivent s'assurer de remplir deux conditions clés :

- **Veiller** à ce que plus de 50 p. 100 des membres de leur conseil d'administration n'aient AUCUN LIEN DE DÉPENDANCE avec l'organisme (sauf dans le cas des fondations privées);
- **Aviser** l'ARC par écrit de tout changement apporté aux documents de gouvernance (objectifs, constitution, noms, etc.) et lui fournir tous les documents juridiques pertinents.

Troisième obligation : Remplir la Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés (formulaire T3010A) dans les six mois suivant la fin de l'exercice

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, tout organisme de bienfaisance enregistré doit remplir la Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés (formulaire T3010A) chaque année et la soumettre dans les six mois suivant la fin de son exercice.

L'omission de soumettre la déclaration peut entraîner la perte de l'enregistrement et des avantages liés au statut d'OB enregistré.

Pour en savoir plus sur le projet, consulter le site Internet <http://thecharitiesfile.ca/fr>

« L'ARC recommande aux organismes d'obtenir l'avis d'un professionnel au sujet des questions plus complexes pour s'assurer qu'ils respectent leur contingent des versements. »





Le personnel

Un régime de retraite: Un outil pour améliorer les conditions de travail dans nos organisations

Par **Michel Lizée**,
Secrétaire du Co-

mité de retraite,
Service aux collectivités
(UQAM)

Depuis 2004, sur l'initiative de Relais-femmes et du Centre de formation populaire avec l'appui du Service aux collectivités de l'UQAM, une démarche s'est enclenchée qui a abouti au démarrage le 1^{er} octobre 2008 du **Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes**.

Fruit d'un effort commun de plusieurs réseaux (notamment, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec qui agit dans ce dossier depuis le tout début), le but de ce Régime de retraite est de s'assurer que les personnes salariées du secteur communautaire ne se retrouveront pas dans la pauvreté à leur retraite après avoir consacré leur vie à la défense des droits et de la dignité des personnes.

L'intérêt du projet nous a permis d'obtenir un financement de démarrage du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et de Centraide du Grand Montréal.

De plus, le Comité sectoriel de main-d'œuvre Économie sociale et Action communautaire nous remettait en mai 2008 le prix *Initiative gagnante*, soulignant que « la mise en place de ce régime de retraite constituera un élément structurant de développement durable du secteur de l'économie so-

ciale et de l'action communautaire. »

Avons-nous les moyens de nous passer d'un régime de retraite ?

Le point de départ du projet a été la constatation que, si on ne peut compter que sur les régimes de retraite publics, on se retrouve sous le seuil de la pauvreté après la retraite, avec des revenus totaux qui seront typiquement entre 16 000 \$ et 18 000 \$ par année lors d'une retraite à 65 ans, et moins encore si on prend sa retraite avant !

De plus, la personne salariée gagnant 35 000 \$ et prenant sa retraite à 65 ans aurait besoin d'un REÉR égal à 243 000 \$ si elle veut maintenir son standard de vie, un montant hors de la portée de la plupart.

Un régime axé sur la garantie d'un revenu pendant toute la retraite

Les représentantes et représentants des différents réseaux ont élaboré un régime de retraite original, adapté aux besoins et contraintes du secteur communautaire.

Contrairement aux REÉR, le régime retenu **garantit le versement de la rente pour toute la vie durant**. Ce type de régime, introduit dans la réglementation québécoise par la Régie des rentes en mars 2007 suite à des représentations de la FTQ et de notre regroupement, s'ap-

pelle un **Régime de retraite par financement salarial**.

Dans ce type de régime, **chaque groupe communautaire choisit son niveau de cotisation** et la répartition entre l'employeur et les personnes salariées (le groupe doit verser au moins la moitié du total), et peut l'augmenter ou la diminuer dans le temps en fonction de ses capacités. Chaque 100\$ de cotisation versée garantit le versement d'une rente de 10\$ par année à compter de 65 ans, soit 200\$ typiquement selon l'espérance de vie, plus l'indexation de ces rentes.

« (...) le but de ce Régime de retraite est de s'assurer que les personnes salariées du secteur communautaire ne se retrouveront pas dans la pauvreté à leur retraite après avoir consacré leur vie à la défense des droits et de la dignité des personnes. »

Dans ce type de régime, le membre qui partirait à sa retraite à la fin d'une année comme celle que nous venons de subir recevrait le plein montant de sa rente, malgré la déconfiture des marchés boursiers. C'est là le principal avantage de ce type de régime par rapport à un REÉR ou un Régime de retraite simplifié.

(Suite page 27)



... Régime de retraite du communautaire

(Suite de la page 26)

Une mécanique visant à assurer la capacité de payer les rentes promises

Afin de faire en sorte que l'argent en caisse soit suffisant pour payer les rentes, la réglementation exige que la formule de cotisation inclue le coût de l'indexation à chaque année des rentes acquises en fonction de l'inflation, jusqu'à 4%, mais que cette indexation ne soit pas garantie : la cotisation additionnelle doit servir à constituer une réserve, un coussin pour absorber l'impact des mauvaises années, comme l'année 2008 par exemple.

Toutefois, comme tous les argents et les surplus de la caisse ne peuvent servir qu'à améliorer les rentes des participants, la réglementation exige que, lorsque le niveau de la réserve est suffisant, l'indexation ait priorité sur toute autre amélioration du Régime.

Le comité de retraite est allé plus loin que la réglementation en se donnant un ensemble de mécanismes additionnels de conservatisme pour nous donner plus de marge et de sécurité.

Si, en dépit de toutes nos mesures, on constatait à un moment donné que l'actif de la caisse était inférieur au montant prévu pour payer les rentes promises dans le futur, une cotisation spéciale serait prélevée auprès des participants actifs pour combler progressivement le manque sur une période de 5 ou 15 ans.

La cotisation patronale versée par le groupe, elle, ne changerait pas. Dès que la situation se rétablirait, non seulement la cotisation spéciale cesserait, mais il est prévu qu'une fois que l'indexation aurait été payée, ces cotisa-

tions spéciales versées par les participants donneraient droit à une rente additionnelle.

La possibilité pour chaque participant d'augmenter sa rente

Parce que certains participants vont commencer à cotiser tardivement dans leur vie ou que la capacité financière de leur groupe peut ne pas permettre de verser un taux de cotisation suffisamment élevé, le Régime prévoit deux outils additionnels dont peut se prévaloir chaque participant : la possibilité de verser des cotisations volontaires additionnelles, qui donnent droit à la même déduction qu'une cotisation à un REÉR, et qui permettront d'acheter une rente additionnelle à la retraite ainsi que la possibilité de transférer, lors de la retraite, des montants provenant d'un autre régime de retraite afin de racheter leur service passé et ainsi augmenter leur rente de retraite.

Un régime en place depuis le 1^{er} octobre 2008

Suite à une tournée d'information dans toutes les régions du Québec, tout près de 200 groupes communautaires regroupant au-delà de 1 100 personnes cotisent déjà au Régime ou s'apprêtent à le faire. Plus de 90% des participants sont des femmes, leur salaire moyen est autour de 35 000 \$, leur âge moyen est de 42 ans et chaque groupe a en moyenne un peu moins de 6 personnes salariées.

Qui fait quoi ?

Le Régime est administré par un Comité de retraite de 13 membres provenant de

nombreux réseaux et de diverses régions du Québec (Pierre Riley de la FACBQ et Nathalie Roberge du Centre d'action bénévole de Granby en font partie). Pour assurer une administration compétente, efficace et à bas coût, le Comité de retraite a mis en place une structure simple.

Un secrétariat a été mis sur pied pour assurer la coordination et le lien avec les groupes et les participants et **Sylvia Roy**, qui a travaillé pendant de nombreuses années pour le MÉPACQ, a été embauchée comme adjointe administrative. Une firme d'actuaire, **Bergeron et associés**, agit comme actuaire du Régime, mais aussi comme administrateur : elle a mis sur pied un système d'administration du Régime de retraite et c'est à elle que, chaque

« Le système vient de subir son premier test avec le versement des cotisations du mois d'octobre et s'en est tout à fait bien tiré grâce à sa flexibilité et sa facilité d'utilisation. »

mois, les groupes participants fournissent l'information sur les cotisations versées pour leurs personnes salariées.

Le système vient de subir son premier test avec le versement des cotisations du mois d'octobre et s'en est tout à fait bien tiré grâce à sa flexibilité et sa facilité d'utilisation.

Et les placements ?

Pour la gestion des fonds, le Comité de retraite a élaboré une politique de placement et a retenu, après un appel

(Suite page 28)



... Régime de retraite du communautaire

(Suite de la page 27)

d'offres, **Desjardins Sécurité Financière (DSF)**, pour assurer la perception des cotisations et le support administratif pour les placements. La caisse de retraite sera investie dans plusieurs classes d'actifs afin d'être adéquatement diversifiée : obligations canadiennes (50%), actions canadiennes (25%) et actions mondiales (25%).

Un total de 6 firmes de gestion a été retenu pour là encore diversifier nos placements : **Fiera Capital, Addenda Capital et Jari-slowky Fraser** de Montréal, **McLean Budden, Barclays Global Investors** et **GE Capital**.

Compte tenu du contexte actuel difficile des marchés financiers, notre répartition d'actifs a été délibérément plus conservatrice et nous avons privilégié des gestionnaires qui protègent mieux le capital dans les périodes de baisse de marché.

Soulignons que notre régime a la «chance» d'entrer progressivement dans le marché *après* l'écrasement des marchés boursiers entre le printemps et la mi-novembre, ce qui veut dire que nous achetons les titres alors qu'ils sont moins chers.

Les perspectives: la force du nombre

Le secteur des groupes communautaires et de femmes compte environ 50 000 personnes salariées, sans compter celles du secteur de l'économie sociale qui en ajoutent quelques dizaines de milliers de personnes additionnelles. Ce n'est

donc qu'un début.

Chaque groupe peut donc adhérer à la date qui lui convient et déterminer le niveau de la cotisation patronale qu'il est prêt à verser (le *Guide d'adhésion* disponible au secrétariat du Régime contient les informations à cet effet).

Plus le niveau des adhésions et des actifs de notre régime va augmenter, plus la sécurité du Régime va être élevée grâce à la mutualisation des risques que permet la force du nombre.

Mais plus vite aussi nous pourrions bénéficier d'économies d'échelle et réduire le niveau des frais de gestion en bas de ce qu'il en coûte actuellement pour placer son argent dans un REÉR individuel, sans compter que le Régime offre une rente garantie que le REÉR ne sera jamais en mesure d'offrir.

Le mouvement communautaire vient de se donner un outil pour s'assurer que les personnes salariées des groupes ne se retrouveront pas pauvres une fois à leur retraite, et pour ainsi se donner un outil d'attraction et de rétention de leur main-d'œuvre, améliorant ainsi les perspectives de développement durable du secteur. À nous de nous en servir !



« Soulignons que notre régime a la «chance» d'entrer progressivement dans le marché *après* l'écrasement des marchés boursiers entre le printemps et la mi-novembre, ce qui veut dire que nous achetons les titres alors qu'ils sont moins chers. »



Nous rejoindre :

Sylvia Roy
514.878.4473
RRFS-GCF@relaisfemmes.qc.ca





Savoir-faire

Mieux diffuser les savoirs ou quelques enjeux de la documentation en milieu communautaire

Par **Julie Leclair**
Responsable du développement des collections, **CDÉACF ***

Les organismes communautaires produisent beaucoup de documents, là n'est pas le problème. Encore aujourd'hui, ils omettent trop souvent de diffuser leur production. Pourquoi? D'entrée de jeu, beaucoup d'organismes ignorent tout simplement que leurs publications sont, par exemple, assujetties à la loi sur le dépôt légal.

Parfois, la mauvaise perception qu'ils ont de leurs propres documents, souvent fondée sur leur apparence physique – mise en page qui n'est pas à la fine pointe sur le plan graphique, par exemple – fait en sorte qu'ils jugent inutile de les diffuser, à tort il va sans dire.

Pour Bernard Vallée, responsable des activités pédagogiques à L'Autre Montréal et fondateur du Centre populaire de documentation de Montréal (CPD), le problème va plus loin. Il est surtout relié à un manque de vision globale. À l'ère de la mondialisation, le

milieu communautaire québécois souffre encore de courte vue. Pour lui, le localisme est l'un des pires obstacles à la diffusion des documents produits par le milieu communautaire. «Malheureusement, le localisme se fonde sur toutes sortes de raisons, notamment sur la concurrence par rapport au financement qui est insuffisant, alors que nous pourrions nous inspirer de ce que les autres ont fait avant nous. Il faudrait reprendre le slogan environnemental Penser globalement, agir localement», avance-t-il.

(Suite page 30)

Journées de ressourcement et de formation pour les bénévoles engagés auprès des aînés

Par **Denis Nantel**
Agent de développement au
Centre Berthiaume-Du Tremblay

Nous sommes actuellement à préparer la 10^e édition qui débutera à Montréal, le 11 mars 2009. Cette édition intitulée **Les deuils et les pertes... Agir avec aplomb et sensibilité auprès des aînés** abordera la relation d'aide dans le contexte du vieillissement, des pertes et des renoncements consécutifs.

Cette 10^e édition visitera dix régions du Québec. La formation sera présentée par Johanne de Montigny, psychologue, qui a déjà prononcé des centaines de conférences sur le thème des deuils et des pertes.

Plus d'informations sur le thème, les objectifs ainsi que le calendrier des journées seront disponibles à la fin du mois d'octobre.

Depuis le printemps 2002, le Centre Berthiaume-Du Tremblay est devenu le porteur de ce programme avec les partenaires suivants :

Association québécoise des centres communautaires pour aînés (AQCCA)

Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)

Regroupement des popotes roulantes et autres services alimentaires bénévoles (PRASAB)

Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation (RQOH)

La mission de ce programme est de promouvoir la formation comme moyen d'améliorer la qualité des activités et des services communautaires et bénévoles destinés aux aînés du Québec.

■



www.berthiaume-du-tremblay.com

Les Rendez-vous annuels



... Les savoirs en milieu communautaire

(Suite de la page 29)

Prise de conscience

Plusieurs personnes interrogées ont également souligné l'importance de sensibiliser et de mobiliser les acteurs du milieu communautaire sur la reconnaissance de leurs savoirs et savoir-faire. « J'espère que le milieu communautaire prendra conscience qu'il ne transforme pas seulement son petit patelin, mais qu'il a aussi un pouvoir de transformation mondiale », souhaite Rosalie Ndejuru, directrice générale du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF).

« C'est un travail de longue haleine. Il faut des associations, comme la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, pour sensibiliser et créer des outils qui vont servir d'exemples », estime de son côté Pierre Riley.

Pour collecter et diffuser la production documentaire et les savoirs de manière dynamique, il faut alors se munir d'une interface efficace. Les bibliothèques publiques ne peuvent à elles seules répondre à ces besoins. Elles n'ont pas le mandat d'acquérir les productions documentaires des organismes communautaires, ni l'espace physique suffisant.

Internet, source éphémère d'information

Quant à Internet, il constitue plus un outil qu'une finalité en soi, et ce, même si quelques travailleurs du communautaire interrogés considèrent Internet comme le centre de documentation par excellence. Il est vrai que la plupart des publications gouvernementales, source majeure d'information pour le milieu communautaire, sont mainte-

nant disponibles sur Internet. Or, pour Pierre Riley, « il y a effectivement plein d'information sur Internet, mais c'est artificiel, car cela peut disparaître du jour au lendemain sans laisser de traces ».

Pour Anne St-Cerny, coordonnatrice à Relais-femmes et qui travaille dans le milieu communautaire depuis 25 ans, les centres de documentation demeurent toujours à cet égard irremplaçables : « Beaucoup de gens n'ont pas accès à Internet. C'est un outil, qui n'offre pas de tri de l'information, pas de guide, pas de contact humain. Tandis qu'un centre de documentation a le mandat de sélectionner, de trier et d'organiser. »

Visibilité et financement, les enjeux

Le flou entourant la perception par le milieu communautaire de l'importance de ces centres de documentation met en péril leur bon fonctionnement, voire leur existence, et du coup nuit à la diffusion des savoirs.

L'un des principaux enjeux auxquels fait face la documentation en milieu communautaire concerne justement la pérennité de ces centres de documentation. Ces derniers souffrent de problèmes criants de visibilité et de financement.

Afin d'assurer leur survie, ils doivent d'abord rappeler leur importance non seulement aux yeux des principaux bailleurs de fonds, mais à ceux du milieu communautaire lui-même.

« Les bibliothèques et centres de documentation sont essentiels, d'une part,

pour constituer notre mémoire collective et faire la promotion des savoirs communautaires, surtout dans le contexte du développement des sociétés dites de savoir. Ce n'est pas seulement l'institution universitaire qui détient le savoir.

D'autre part, c'est un enjeu citoyen politique de maintenir des centres de documentation, qui ne sont pas juste là pour archiver, mais qui animent la production et la diffusion de connaissances et de savoirs critiques », estime Sylvie Jochems, professeure à l'École de travail social de l'UQAM.

Ce billet est extrait d'un article de Julie Leclair, issu du numéro spécial conjoint des revues *Argus* et *Documentation et bibliothèques* publié à l'occasion de la 74e édition du Congrès mondial des bibliothèques et de l'information.

« L'un des principaux enjeux auxquels fait face la documentation en milieu communautaire concerne justement la pérennité de ces centres de documentation. Ces derniers souffrent de problèmes criants de visibilité et de financement. »

L'article intitulé « La documentation en milieu communautaire au Québec : entre menaces et avancées » dresse un portrait des particularités et des enjeux de la documentation en milieu communautaire. Il est disponible en version intégrale sur le site de la Bibliothèque virtuelle :

<http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/collectionEA/131241.pdf>

* **CDEACF**: Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine





Virage vert

Une bougie d'allumage pour un virage vert en milieu communautaire Bilan du projet

Par **Marielle Raïche**,
responsable du projet du
virage vert au
Centre St-Pierre

Parce qu'il voulait et parce qu'il veut toujours réduire de manière significative son empreinte sur l'environnement, le Centre St-Pierre (CSP) a imaginé et réalisé cette année le projet « **Une bougie d'allumage pour un virage vert en milieu communautaire** ». Rappelons que le projet est né du désir du Centre St-Pierre de réaliser un virage vert dans ses murs d'ici 2010.

Avec le concours de différents partenaires du milieu environnemental, le Centre a donc développé une expertise pratique en adoptant des mesures écologiques. Alors qu'à l'origine, nous pensions explorer une quinzaine de mesures pour n'en implanter que six, ce sont bel et bien 19 mesures que nous avons réussi à mettre en place.

Elles incluent la sensibilisation des nombreux publics du Centre (locateurs de salles, les personnes participant à nos ateliers, les utilisateurs du stationnement, etc.) à changer leurs habitudes, l'achat de produits et services écologiques et équitables, le remplacement de produits chimiques toxiques pour l'entretien par des produits certifiés bio, la gestion de l'eau et le transport.

Le deuxième grand axe de ce virage

concerne le transfert de l'expertise théorique et pratique acquise par le Centre avec ses partenaires environnementaux à d'autres groupes communautaires.

Sensibles aux différents enjeux environnementaux actuels, les groupes ont été nombreux à se prévaloir des ateliers de formation et du guide conçus expressément pour eux dans le cadre de ce projet. En effet, 52 groupes ont participé à ces journées. De ce nombre, nous souhaitons que 20 organismes emboîtent le pas au CSP.

Voilà que quelque 32 organismes de Montréal, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières ont décidé

tains groupes ont décidé de se doter d'une politique environnementale, d'autres d'une politique d'achats responsables. Une chose est certaine : ils ont la ferme intention de poursuivre leurs efforts.

Parmi les plus grandes difficultés identifiées par les organismes, mentionnons l'opposition rencontrée à tout changement d'habitude, le fait d'avoir à porter seul ce genre de dossiers quand on connaît l'urgence d'agir et le fait d'avoir à quantifier les résultats lorsqu'on est seul et que le temps nous manque.

Enfin, il est important de mentionner



« Dans le cadre du projet vert, nous avons obtenu la collaboration de l'école primaire Garneau de Montréal. Des affiches réalisées par les enfants ont été présentées lors de l'atelier « Suivez le guide : passez au vert » qui s'est tenu le 15 janvier 2008 au CSP. Les élèves de la classe de 2^e année de Brigitte Pion ont décidé de faire leur part pour sauver la planète. Sensible aux questions qui touchent l'environnement, cette enseignante a invité une intervenante de l'éco-quartier à venir sensibiliser les jeunes au compostage. Depuis, une vermicompostière a trouvé sa place dans la classe et les 50 vers de terre rouge qui y sont hébergés sont rapidement devenus les amis des enfants. »

de nous suivre dans cette aventure. en implantant six mesures vertes dans leur milieu.

Parmi les plus populaires, notons la récupération du papier et de produits dangereux (piles), l'installation d'économiseurs d'eau pour les toilettes, l'affichage de messages de sensibilisation ainsi que la réduction d'impression de documents, le mode recto verso ayant préséance dans tous les cas. Cer-

que pour certaines organisations, le passage au vert était déjà bien amorcé. Le projet leur a, par ailleurs, permis d'enrichir leurs pratiques et d'aller de l'avant en mettant en place de nouvelles mesures.

Pour les autres, comme souhaité, le projet s'est avéré la bougie d'allumage qui leur a donné le goût de faire le saut ou le pas nécessaire pour vraiment

(Suite page 32)



... pour un virage vert en milieu communautaire

(Suite de la page 31)

LE CENTRE ST-PIERRE PASSE AU VERT



devenir verts. Soulignons que le projet a favorisé des échanges entre les membres du personnel du CSP et contribué à ce que les personnes adoptent des habitudes plus respectueuses de l'environnement.

Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution du Fonds d'Action québécois en développement durable (FAQDD) et de son partenaire financier le gouvernement du Québec. Le CSP a aussi obtenu l'appui et la collaboration de partenaires de réalisation régionaux, tels que ECOF - Corporation de développement économique communautaire de Trois-Rivières et Atena, Groupe-conseil de Rimouski.

Ces derniers ont permis d'assurer le rayonnement et la propagation de la formation, du guide et des outils de sensibilisation dans les régions de la Mauricie et du Bas Saint-Laurent.

L'expertise de partenaires environnementaux, tels Action RE-buts, le Réseau québécois des femmes en environnement et Vélo Québec a grandement aidé le CSP à prendre ce virage tout en douceur en lui fournissant de précieux outils pour le faire. Leur contribution a aussi permis à de nouveaux réseaux de découvrir le CSP.

32 organismes disent « Oui »

- Assistance aux femmes de Montréal
- Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac (Trois-Rivières)
- Le Tour d'y voir (Trois-Rivières)

- Regroupement des cuisines collectives de Francheville – RCCF (Trois-Rivières)

- ÉCOF-CDEC de Trois-Rivières
- Centre communautaire le Mainbourg (Montréal)
- Centre d'action bénévole de Montréal-Nord (Montréal)

- Ateliers d'éducation populaire du Plateau (Montréal)
- La Boîte jaune (Montréal)
- Résidence funéraire Maska - coopérative (Saint-Hyacinthe)
- Famijeunes (Montréal)
- Atena Groupe-conseil (Rimouski)
- COMSEP - Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (Trois-Rivières)
- Développement et Paix (Montréal)
- CPE Tchou-tchou (Montréal)
- Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance (Montréal)
- Carrefour Jeunesse Emploi de Marquette (Lachine)
- PITREM – Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi (Montréal)
- PEC HM - Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve (Montréal) et les 10 organismes qui y résident, soit :

- CIBL 101,5 FM, Radio communautaire francophone
- Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR
- Jeunes musiciens du monde
- Québec en Forme
- Un Prolongement à la famille de Montréal

- Regroupement pour la valorisation de la paternité – RVP
- Comité-Chômage de l'est de Montréal
- Tour de lire
- Conseil du développement local et communautaire – CDLC
- Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain - ADDS
- FCABQ - Fédération des centres d'action bénévole du Québec (Montréal)
- Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de l'Ouest-de-l'Île (Pointe-Claire)
- Patro Le Prévoist - centre communautaire de loisirs (Montréal) - grâce à une action menée par l'Éco quartier de Villaray



www.centrestpierre.org

Marielle Raïche

514.524.3561, poste 408

mraiche@centrestpierre.org





En libr@irie

Les Guides pratiques pour une Gouvernance stratégique Deux nouveaux fascicules maintenant disponibles

LES GUIDES PRATIQUES POUR UNE GOUVERNANCE STRATÉGIQUE Guide n° 4 : Le procès-verbal (et l'ordre du jour)

Auteur :
Roméo Malenfant, Ph.D

Vous êtes nombreux à vous être procurés *La Gouvernance stratégique - La voie de l'imputabilité*, le best seller du Service de librairie de la FCABQ depuis sa parution en 1999. Depuis, en plus de mises à jour, des guides pratiques autour du même thème ont récemment vu le jour.

Leur auteur, Roméo Malenfant, nous revient cette fois-ci avec le quatrième numéro de sa série de guides intitulée *Les guides pratiques pour une gouvernance stratégique*.

Sur le thème **Le procès-verbal (et l'ordre du jour)**, M. Malenfant nous amène à nous demander si nos procès-verbaux et juste avant, l'ordre du jour de nos réunions, sont rédigés de manière à respecter les principes d'une bonne gouvernance.

Que doit contenir un procès-verbal digne de ce nom ? Quels noms indiquer ? Nos réunions peuvent-elles être tenues par le biais de l'Internet ? Qu'en est-il du quorum et dans quelles circonstances ? (...)

Aperçu

L'ordre du jour ♦ *Le procès-verbal* ♦ *Les situations particulières* ♦ *En annexe : Exemple d'un procès-verbal* ♦ (...)

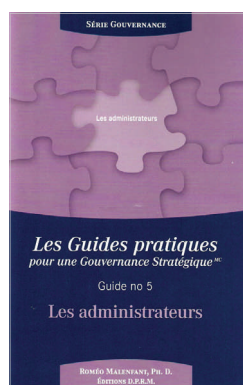
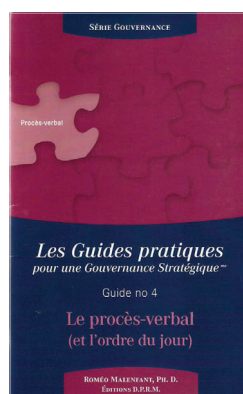
Guide n° 5 : Les administrateurs

Sur le thème **Les administrateurs**, M. Malenfant nous amène cette fois-ci à nous pencher sur le rôle crucial, et souvent méconnu, de l'administrateur.

Un chapitre porte spécifiquement sur des approches à mettre en œuvre par un-e président-e aux prises avec un administrateur difficile afin de convertir celui-ci en actif pour le groupe.

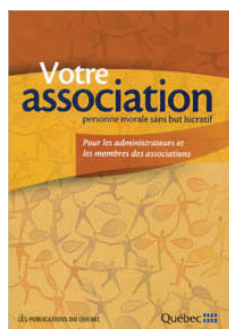
Aperçu

L'esprit d'équipe ♦ *La motivation des administrateurs* ♦ *Le statut d'administrateur et le droit de vote* ♦ *La face cachée d'un administrateur* ♦ *Et d'autres ...*



Tous les détails Pour commander

www.fcabq.org/Boutique
en ligne/Librairie/Gestion
d'un organisme et ses poli-
tiques



Votre association, personne morale sans but lucratif

Auteur : Les Publications du Québec

Voici l'édition revisitée en 2006 – la cinquième en fait – de cet ouvrage publié pour la première fois en 1980 par le Ministère du loisir, de la Chasse et de la Pêche. Si vous êtes en train de mettre sur pied une structure ou de faire l'inventaire de vos pratiques administratives, cet ouvrage est tout indiqué.

Comme les éditions précédentes, celle-ci se veut une source d'informations utiles pour les administrateurs et les membres d'associations à but non lucratif. Elle tient compte de la *Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* (2005) ainsi que du service FormulAide offert par le Registraire des entreprises pour les formulaires en ligne.

Aperçu

Nature et formes de l'association ♦ *Constitution, organisation et modification* ♦ *Publicité légale* ♦ *Structure administrative* ♦ *Assemblées et réunions* ♦ *Et plusieurs autres ...*





Pour vous guider vers
la bonne ressource

Contactez-nous
fcabq.org

514.843.6312 • 1.800.715.7515

fcabq
FÉDÉRATION DES CENTRES
D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC



FÉDÉRATION
DES CENTRES
D'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

1557, avenue Papineau
Montréal, QC
H2K 4H7

Téléphone : 514.843.6312 / 1 800 715.7531
Télécopie : 514.843.6485
Messagerie : info@fcabq.org

Retrouvez-nous sur la toile !
www.fcabq.org



L'Agenda

SAB 2009

Du 19 au 25 avril

Dès Janvier 2009 : Dépliant /Bon de commande

Le dépliant du nouveau matériel promotionnel sera disponible. Surveillez notre site Internet à www.fcabq.org. Pour recevoir le dépliant via votre courriel, inscrivez-vous dès maintenant à notre liste d'envoi à

helenelanthier@fcabq.org

Bénévol'Action

Spécial 5 décembre 2008

| Collaborateurs à ce numéro |

| Agence de revenu Canada | Philippe Beaudoin, CSMO-ÉSAC | Geneviève Boivin, *Reffet de Société* | Stéphanie de Launière, Croix-Rouge—Section du Québec | Steve Foster, Conseil québécois des gais et lesbiennes | Monique Gagné, OSBL plus | Julie Leclair, CDÉACF | Michel Lizée, Service aux collectivités de l'UQAM | Ministère de la Sécurité publique du Québec | Marie-Ève Muller, *Journal L'Itinéraire* | Denis Nantel, *Les Rendez-vous annuels* | Patience Ombick, FCABQ | Lise Proteau, FCABQ | Marielle Raïche, Centre St-Pierre | Pierre Riley, FCABQ | Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales |

| Responsables de la publication |
Pierre Riley | Patricia Morin

| Conception | Rédaction | Réalisation |
Patricia Morin

| Droits d'auteur |
Nous encourageons la diffusion du contenu du *Bénévol'Action*, à la seule condition d'en citer la source.

Le 6 décembre

Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Créée en 1991 par le Parlement canadien, cette journée commémore le drame de l'École polytechnique de Montréal où 14 jeunes femmes sont mortes tragiquement, le 6 décembre 1989, parce qu'elles étaient des femmes.

Hommage bénévolat-Québec, Édition 2009

Vous avez jusqu'au **19 janvier 2009** pour soumettre la candidature d'un-e bénévole ou d'un organisme.

Tous les détails dans

Section Prix Hommage-bénévolat Québec (http://www.benevolat.gouv.qc.ca/prix_qc/prix_hbq/index.asp)

